



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'ACTION DE L'ÉTAT EN SEINE-MARITIME

**BILAN
2023
ET
PERSPECTIVES
2024**

JANVIER 2024

Éditorial



Mesdames, messieurs,

Ce livret, qui vous est destiné, vient vous rendre compte de la mobilisation des services publics de l'État dans notre département de la Seine-Maritime.

Il présente les actions qui se déploient, au quotidien, dans les grands projets structurants de nos territoires, dans les actions améliorant le cadre de vie ainsi que dans les initiatives qui préparent l'avenir à travers la planification écologique.

En 2023, les services de l'État ont été à nouveau particulièrement engagés en matière de sécurité, de solidarité, d'éducation et d'accompagnement vers l'emploi, d'aménagement du territoire, de décarbonation et de préservation des ressources. L'an dernier, les défis ont été nombreux : la sécurité, avec notamment la sécurisation de l'édition 2023 de l'Armada, l'accompagnement à la prévention des risques et à la transition écologique et énergétique, la lutte contre les violences faites aux femmes, la formation et l'attractivité des territoires seinomarins... Autant de sujets qui ont fortement mobilisé l'ensemble des agents.

Je tiens ici à saluer leur engagement et leur efficacité tout au long de l'année et pour les rendez-vous de cette année 2024.

Bonne lecture !

Jean-Benoît Albertini
Préfet de la Seine-Maritime
Préfet de la région Normandie

Sommaire

- 1. Sécurités** p 4 à 11
- 2. Solidarités et citoyenneté** p 12 à 18
- 3. Éducation, formation et emploi** p 19 à 23
- 4. Territoire et environnement** p 24 à 37

ASSURER LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AU QUOTIDIEN COMME DANS LES CRISES

En Seine-Maritime, les indicateurs de la délinquance enregistrés par la police et la gendarmerie nationales connaissent en 2023 des évolutions contrastées selon les secteurs géographiques et la nature des infractions. Les atteintes aux biens demeurent ainsi stables en zone de compétence de la police nationale (+0,1 %) mais connaissent une hausse de +15,7 % en zone gendarmerie.

S'agissant des atteintes aux personnes, les indicateurs connaissent une dynamique commune à l'ensemble du territoire. Les coups et blessures volontaires sont en forte hausse dans le département : +18 % par rapport à 2022, confirmant une progression continue depuis 2020, portée par l'évolution des violences intrafamiliales et sexuelles.

En chiffres

Violences

- **+18 % des coups et blessures volontaires** sur personnes de 15 ans
- **-15,8 % des violences physiques crapuleuses**
- **+21 % des violences intrafamiliales** avec 6 670 faits en 2023 contre 5 510 en 2022

Atteintes aux biens

- **+10,7 % des cambriolages** : 4 543 faits en 2023 contre 4 105 en 2022
- **+8,6 % des escroqueries et infractions économiques et financières** : 7 628 faits en 2023 contre 7 027 en 2022
- **+7,98 % de vols de véhicules** : 2 300 faits en 2023 contre 2 130 en 2022

Rodéos urbains

- **+3,4 % d'infractions constatées** : 151 faits en 2023 contre 146 en 2022
- **+36,9 % de véhicules saisis** : 63 faits en 2023 contre 46 en 2022

Lutte contre les stupéfiants

- **+111,1 % d'opérations de démantèlement des points de deal** : 551 en 2023 contre 261 en 2022
- **4 088 amendes forfaitaires délictuelles anti-drogue** délivrées en 2023 contre 3 953 en 2022
- **8,5 M€ d'avoirs criminels saisis**, toutes infractions confondues
- **59 kg d'héroïne** et plus de 5,6 tonnes de **cocaïne saisis**

ZOOM SUR

Les polices administratives

- En préfecture, 1 396 demandes de survol de drone ont été instruites en 2023, un chiffre en progression de 15 % par rapport à 2022. À la sous-préfecture du Havre, elles ont été au nombre de 906 et de 584 à la sous-préfecture de Dieppe.
- Le nombre d'arrêtés portant autorisation d'exploitation d'un système de vidéoprotection a cru de 11 % en 2023, soit 1 065 arrêtés délivrés.
- Les avertissements adressés aux débits de boissons sont en très forte progression (+226%), avec 75 en 2023 contre 23 en 2022. 16 fermetures administratives pour troubles à l'ordre ont été prononcées en 2023 et 31 fermetures pour autres motifs (droit du travail, manquements sanitaires...).
- Les autorisations de détention d'armes, déclarations de spectacles pyrotechniques et recours afférents sont traités par le pôle départemental des armes et des explosifs, en sous-préfecture du Havre. En 2023, cette activité a représenté 4 500 dossiers. Dans ce cadre, 234 procédures contradictoires dont 81 ont conduit à la saisie d'au moins une arme soumise à déclaration ou à autorisation. 10 contrôles de spectacles pyrotechniques, d'armureries et de stands de tirs ont été organisés par les agents du pôle armes, en présence et avec le concours des policiers ou gendarmes. Un stand de tir a été fermé et sa réouverture ne sera autorisée qu'après la réalisation de travaux prescrits lors de l'un de ces contrôles.

Les faits marquants de 2023

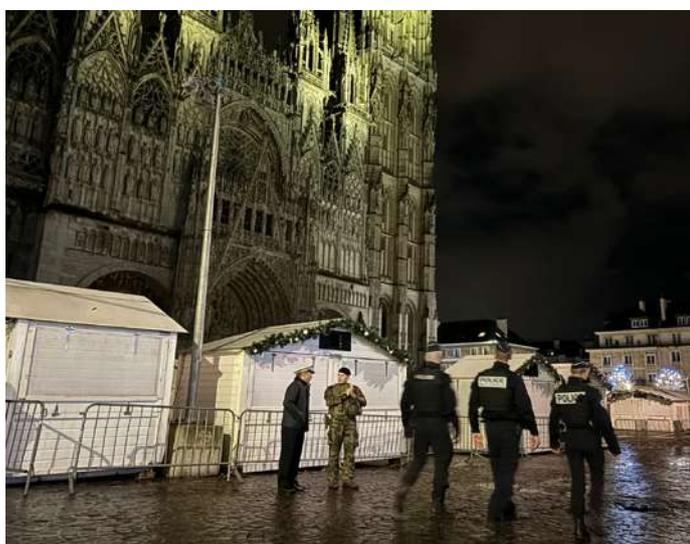
- Depuis le 1^{er} février, la mise en place d'un **nouveau cycle horaire et de patrouilles** à deux policiers a permis **une augmentation notable des patrouilles sur les métropoles du Havre et de Rouen** : le nombre d'heures hors des locaux de police a augmenté de 6,37 % en 2023 pour atteindre 1 496 413, soit une augmentation de plus de 100 000 heures par rapport à 2022.
- Lors du 1^{er} mai, première **utilisation par la police d'un drone** pour sécuriser des manifestations et rassemblements.
- Dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants, les policiers seinomarins ont procédé à 2 premières **opérations « place nette »** (une au Havre et une à Rouen) qui ont permis l'interpellation et la condamnation de plusieurs trafiquants, la saisie d'armes de guerre et de produits stupéfiants divers.
- Dans un contexte de posture vigipirate sécurité renforcée-risque attentat, l'Armada, a fait l'objet d'un **décret Grand événement**, mesure de la loi de prévention des actes de terrorisme qui a permis de mener des enquêtes sur les participants à l'événement et de contrôler les visiteurs. Des zones de réglementation temporaire ont permis d'assurer la sécurité aérienne et de mettre en place un dispositif de lutte anti-drones, et de sécuriser le plan d'eau de l'Armada nautiques connexes. Tous les acteurs de la sécurité publique: police, gendarmerie, Sentinelle, police municipale, sécurité privée ont été mobilisés.
- Depuis le 1^{er} janvier, la plateforme **manifestationsportive.fr** représente l'unique interface de gestion des manifestations sportives sur la voie publique, qu'il s'agisse des modalités de dépôt d'une demande ou des modalités d'instruction.



Utilisation de drones pour la sécurisation de l'Armada

Le sport sur la voie publique en quelques chiffres : 400 dossiers déposés sur la plateforme en 2023 (334 non motorisées, 66 motorisées), 326 organisateurs, 300 communes impliquées.

- À l'occasion du **30^e anniversaire de la Transat Jacques-Vabre**, le Havre a accueilli plus de 600 000 personnes en dix jours ainsi qu'une centaine de navires dans des conditions optimales de sécurité.
- **HAC en Ligue 1** : un très fort engagement des forces de police et des employés du club, sous la coordination du cabinet de la sous-préfecture du Havre, a été mise en place afin d'accueillir en sécurité près de 25 000 personnes au stade Océane toutes les deux semaines depuis la mi-août.
- **36 visites officielles** dont 2 visites de la Première ministre, le 25 juillet au Havre, en lien avec des projets de développement du territoire autour du port et le 31 août à Rouen, sur le thème de la santé, ont été organisées.
- **1^{er} forum des métiers de la sécurité et de la défense** organisé auprès des collégiens et lycéens de l'agglomération dieppoise, le 10 mars.



Augmentation notable des patrouilles dans les agglomérations rouennaise et havraise

Premières perspectives 2024

La nouvelle organisation de la police nationale

- Depuis le 1^{er} janvier 2024 dans la Seine-Maritime, l'organisation territoriale de la police nationale unifie son commandement sous l'autorité d'un directeur départemental de la police nationale (DDPN), interlocuteur privilégié du préfet sur les questions touchant à la sécurité intérieure. La réorganisation consiste en la fusion des trois directions territoriales de la police nationale que sont la direction départementale de la sécurité publique (DDSP), la direction territoriale de la police judiciaire (DTPJ) et la direction interdépartementale de la police aux frontières (DIDPAF), en

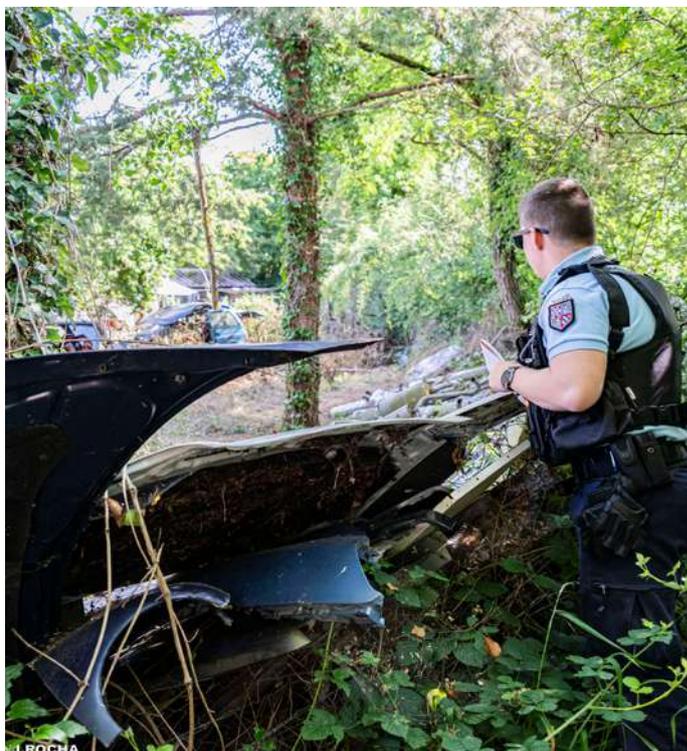
une unique direction interdépartementale de la police nationale (DIPN). La nouvelle DIPN est articulée autour de quatre métiers stratégiques : la police judiciaire, la sécurité publique, la police aux frontières, le renseignement territorial.

Les grands événements

- Les forces de sécurité intérieure de la Seine-Maritime seront mobilisées lors des grands événements mondiaux : 80^e anniversaire du Débarquement des forces alliées en Normandie, sécurisation du parcours de la flamme olympique, puis Jeux olympiques et Jeux paralympiques 2024 .

Le Système d'information sur les armes

- Avec le déploiement du module « tireurs sportifs » fin février, près de 3 500 licenciés devront s'inscrire sur la plateforme. Ils seront accompagnés par les agents du pôle départemental des armes et des explosifs et par les volontaires du service civique de la préfecture et des sous-préfectures de Dieppe et Le Havre.



Expérimentation d'une cellule de lutte contre les atteintes à l'environnement

ZOOM SUR

Une action de contrôle coordonnée des services de l'État

Pour la réussite de **l'Armada 2023** et le départ de **la Transat Jacques-Vabre**, l'inspection du travail, l'Urssaaf (Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales), le Cnaps (Conseil national des activités privées de sécurité), la brigade fluviale de la gendarmerie, la police nationale (police de l'air et des frontières), la direction départementale de la protection des populations (DDPP), la brigade de contrôle des impôts... ont mené une action de contrôle coordonnée dans le cadre du Codaf (comité départemental anti fraudes) après des démarches d'information et de prévention. Il s'agissait notamment lors de ces contrôles de vérifier le bon respect de la réglementation du travail : travail illégal, conditions de travail, durée du travail mais également la protection des populations (contrôles sanitaires, contrôles de la loyauté des injonctions...).

Armada de Rouen :

- **20 opérations de contrôle** ont été menées entre le 16 mai et le 21 juin.
- **123 entreprises contrôlées** et **477 situations de travail** ont été vérifiées.

Le village départ de la Transat Jacques-Vabre au Havre du 20 au 29 octobre :

- **5 entreprises de sécurité** et **40 situations de travail** ont été vérifiées.

BON À SAVOIR

Afin de soutenir les communes dans la prévention et la lutte contre les infractions « environnementales », le groupement de gendarmerie départementale 76 a créé à titre expérimental la cellule de lutte contre les atteintes à l'environnement (CeLAE 76) composée de deux « enquêteurs atteinte à l'environnement et santé publique » (EAESP), renforcée par l'engagement de réservistes opérationnels spécifiquement formés, en relation constante avec les partenaires tant institutionnels qu'associatifs, dont les municipalités et la police rurale.



Autre grand événement public sécurisé, la Transat Jacques-Vabre

SÉCURITÉ INDUSTRIELLE : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET PRÉVENIR LES RISQUES

En chiffres

- 583 inspections d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) menées par la Dreal
- 16 dossiers de demande d'autorisation environnementale et 9 dossiers de demande d'enregistrement instruits par la Dreal

Les faits marquants de 2023

➔ Action « détection gaz »

L'inspection a mené une action de contrôle sur les détecteurs gaz au sein des établissements classés. Cette action visait notamment à contrôler que les détecteurs fixes de gaz, bien souvent premiers maillons des dispositifs de sécurité, sont efficaces, maintenus, testés, calibrés et placés de manière adaptée aux événements accidentels à maîtriser. Elle a révélé plusieurs non-conformités, telles que l'absence d'études d'implantation, des mauvaises pratiques de test, des absences ou dysfonctionnements d'asservissement... L'action étant réalisée par sondage, une action de communication auprès des industriels sera réalisée début 2024 afin d'améliorer la prévention des risques basée sur la détection gaz.

➔ Action « Installation de stockage de déchets inertes » (ISDI)

Depuis fin 2022, des contrôles inopinés sont réalisés afin de s'assurer du caractère inerte et non dangereux des déchets utilisés dans le cadre du remblaiement de carrières ou accueillis en installations de stockage de déchets inertes.

➔ « Secteurs d'information sur les sols » (SIS)

Les secteurs d'information sur les sols (SIS) ont pour but de transmettre la connaissance de la pollution des sols et la mise en œuvre de mesures de gestion de la pollution. L'information sur leur existence est également requise en cas de contrat de vente ou de location des terrains concernés. Après sollicitations des avis des maires, présidents d'EPCI et des propriétaires de terrains, 14 arrêtés préfectoraux ont été signés en 2022 et 2023, encadrent dorénavant 153 SIS. Ces derniers sont cartographiés et annexés au document d'urbanisme de la commune.

ZOOM SUR

L'incendie de Bolloré logistics

L'incendie de l'entrepôt Highway France logistics 8 à Grand-Couronne, le 16 janvier 2023 a mobilisé près de 100 sapeurs-pompiers et conduit, dès le lendemain à la mise en place d'une cellule post-accidentelle dont le rapport complet a été publié le 5 juillet 2023.

<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actualites/Incendie-Bollore-Logistics-le-rapport-post-accident-publie>

Le point réglementaire

➔ Obligation au 1^{er} janvier 2023, pour tous les sites Seveso seuil bas de disposer d'un plan d'opération interne (POI).

➔ Interdiction au 1^{er} janvier 2024 de stocker en récipients fusibles (susceptibles de fondre durant un incendie) les liquides inflammables d'un volume supérieur à 30 litres, pour certaines catégories d'installations soumises à autorisation pour le stockage de liquides inflammables.

➔ Depuis septembre 2023, des campagnes d'analyses des substances per et polyfluoroalkylées (PFAS PFOS) par des industriels dans leurs rejets aqueux, en application de l'arrêté ministériel du 23 juin 2023.



Un suivi environnemental poussé a été mis en place à la suite de l'incendie de l'entrepôt de Bolloré Logistics

Premières perspectives 2024

L'article 4 de la **loi industrie verte** crée une nouvelle procédure d'autorisation environnementale. Entre autres modifications, la participation du public sera modernisée et les phases d'examen et de consultation seront parallélisées dans le but de réduire le délai de la procédure. Cette nouvelle modalité sera applicable au plus tard le 23 octobre 2024.

La modification de juin 2023 de la directive ETS (système européen d'échanges de quotas d'émission de gaz à effet

de serre) sera appliquée en 2024, avec notamment obligation pour certains exploitants de remettre des plans de neutralité climatique et des audits énergétiques et l'entrée dans le système d'échanges de quotas des incinérateurs d'ordures ménagères et des installations produisant de l'hydrogène (à partir de 5t/jour).

Une action « coup de poing » sur le contrôle des installations électriques sera mise en œuvre pour mieux prévenir les départs de feux dus à un défaut électrique.

SÉCURITÉ CIVILE : UNE CHAÎNE DE COMPÉTENCES POUR DES SECOURS EFFICACES

Placé auprès du préfet, le SIRACEDPC (service interministériel régional des affaires civiles et économique de défense et de protection civiles) était le service support et de coordination sur l'ensemble de la dimension sécuritaire de l'Armada qui s'est tenue entre le 8 et le 18 juin 2023. Ce rassemblement festif de grands voiliers fait partie des plus grandes manifestations maritimes mondiales. Il transforme la ville de Rouen pendant dix jours avec des concerts, des défilés, des feux d'artifices tous les soirs. La préfecture a assuré un rôle d'accompagnement et de contrôle de l'association organisatrice de l'événement. La manifestation a été couverte par un dispositif Orsec spécifique et l'activation d'un poste de commandement interservices, piloté par le préfet, pendant l'événement, qui a veillé à assurer la gestion et la coordination des aspects sécuritaires de l'Armada.

En chiffres

- **81 170 interventions** des sapeurs-pompiers
- **473 549 appels reçus** au centre de traitement de l'alerte du Sdis76
- **2100 collégiens formés** aux comportements qui sauvent par le Sdis76
- **7 exercices de sécurité civile** réalisés en 2023
- **29 jours d'activation de la cellule de crise** départementale dont 12 jours pour l'Armada
- **28 reconnaissances** de l'état de catastrophe naturelle
- **1 opération de retrait** de 450 bovins sur un élevage (lire p.11)

Les faits marquants de 2023

- ➔ Le 16 janvier 2023, incendie de l'entrepôt Bolloré logistics à Grand-Couronne.
- ➔ Crise carburant en mars et avril 2023 dans le cadre des Journées nationales d'action sur la réforme des retraites.
- ➔ Du 8 au 18 juin 2023, gestion des aspects sécuritaires de la manifestation Armada.
- ➔ Échouage de mammifères marins de très grande taille à plusieurs reprises sur les plages du littoral seinomarin.
- ➔ Exercice PPI (plan particulier d'intervention) sur la zone industrielle et portuaire du Havre le 13 octobre avec déclenchement de l'outil FR-Alert.

Le point réglementaire

 Mise à jour des dispositifs Orsec (Organisation de la réponse de sécurité civile) relatifs à la défense économique dans le cadre d'opérations de délestage électrique et gaz et de la rupture en approvisionnements d'hydrocarbures.

 Dans un contexte de tensions sur la ressource en eau potable au niveau national, mise à jour du dispositif Orsec de gestion des perturbations de l'approvisionnement en eau de consommation humaine.

 Mise à jour du Plan particulier d'intervention (PPI) de la zone industrialo-portuaire du Havre. Le PPI est une annexe spécifique du dispositif Orsec qui vise à protéger la population, l'environnement et les biens contre les risques liés à l'existence et au fonctionne-



Exercice de sécurité civile à Baons-le-Comte

-ment des installations industrielles classées Seveso et d'installations portuaires. Il identifie les risques, définit l'organisation des secours ainsi que les éléments de gestion de crise comme l'alerte et l'information de la population. Le PPI de la zone industrialo-portuaire du Havre a été approuvé et arrêté par le préfet de la Seine-Maritime le 30 août 2023.

Premières perspectives 2024

Préparation et suivi du parcours de la flamme olympique et

paralympique dans le département, les 5 juillet et 25 août.

Mise en application de la réforme réglementaire sur les enquêtes administratives obligatoires à la délivrance de titres d'accès permanents sur des installations portuaires afin de prévenir des risques de malveillance et de trafic de stupéfiants.

Mise à jour de trois PPI risques technologiques autour de l'établissement CIM à Antifer, sur la commune de Rives-en-Seine et sur la zone industrialo-portuaire de Rouen, avec la réalisation d'un exercice sur chaque zone.

ZOOM SUR

Les stratégies contre les feux de forêt

La fréquence et la gravité des feux d'espaces naturels sont en augmentation sur le territoire métropolitain. La loi du 10 juillet 2023 a ainsi mis en place une stratégie nationale contre les feux de forêt. Au niveau national, des outils de prévention et de sensibilisation du public existent : météo des forêts, campagne de sensibilisation contre les comportements à risques (mégots de cigarettes...). Bien que la Seine-Maritime ne soit pas classée au niveau national comme département à risque pour les feux de forêts, les feux de chaume, de récolte et les feux d'espaces naturels sont déjà un phénomène auquel le département est confronté. La prise en compte de ce risque est déjà engagée dans le département avec, ces dernières années, des actions mises en place pour créer un réseau d'acteurs et définir des actions de prévention, de protection et de lutte contre ce risque au niveau opérationnel. Une

impulsion départementale a été mise en œuvre pour définir une approche globale permettant une coordination interservices autour d'objectifs communs : la prévention, qui vise à limiter le risque incendie et l'anticipation, permettant une action de lutte précoce et efficace et ainsi de limiter la propagation des feux. Le réseau d'acteurs concernés est constitué. Il associe le SDIS76, la chambre d'agriculture, les services de l'État et les associations de propriétaires forestiers tant publics que privés. Les moyens de communication et d'échange d'informations sont opérationnels. Le risque incendie d'espaces naturels est ainsi intégré au schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du SDIS 76 approuvé le 31 janvier 2023. Le SDIS 76 dispose de moyens propres à un scénario de feux d'espaces naturels dans son règlement opérationnel validé en 2023. Il a également fait l'objet d'une contribution financière de l'État en 2023 pour le renforcement des moyens de détection et de lutte contre les feux de forêts, à hauteur de 1,1 M€.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : PARTAGER LA ROUTE POUR SAUVER DES VIES

Malgré une forte baisse du nombre de tués par rapport à 2022 (74 tués), l'insécurité routière demeure à un niveau élevé en 2023, avec 41 victimes décédées. Les hommes sont surreprésentés dans les accidents mortels avec 36 tués. Le nombre d'accidents corporels est en augmentation avec 822 accidents provoquant 1 042 blessés. Cette situation impose de maintenir aussi bien les actions de prévention que les contrôles et les sanctions.

En chiffres

- 21 000 usagers sensibilisés par la coordination sécurité routière contre 15 000 en 2022
- Près de 200 000 messages d'infractions relevés par l'ensemble des radars automatisés en 2023 contre 372 923 messages en 2022
- 26 895 examens pratiques de la catégorie B du permis de conduire réalisés (à fin novembre) contre 32 890 en 2022

Les faits marquants de 2023

- ➔ Fermeture administrative de 4 centres agréés pour le passage du Code de la route à la suite de constats de fraudes.
- ➔ Organisation de (réunions du « Pôle de compétences État » consacrées à l'analyse de l'accidentologie routière et des réponses apportées, avec le conseil départemental en septembre ou encore en décembre avec un focus sur les enjeux de la zone du Havre.

- ➔ Stand sécurité routière durant l'Armada permettant la sensibilisation de plus de 10 000 usagers.
- ➔ Campagne de recrutement d'intervenants départementaux de sécurité routière en lien avec les communes et mobilisation de quinze nouveaux bénévoles.

Premières perspectives 2024

Délivrance du permis de conduire dès l'âge de 17 ans, au 1^{er} janvier.

Poursuite de la lutte contre la fraude à l'épreuve théorique du permis de conduire.

Possibilité de mise en œuvre des radars urbains par les collectivités.

Le point réglementaire

 Relèvement à 14 ans de l'accès à la conduite d'un engin de déplacement personnel motorisé (trottinette électrique, gyropode...).

PROTECTION DES CONSOMMATEURS : POUR UNE ALIMENTATION SAIN ET UNE CONCURRENCE LOYALE

La DDPP (direction départementale de la protection des populations) est chargée d'assurer la protection économique et la sécurité des consommateurs, la qualité de l'alimentation ainsi que la santé et la protection des animaux et de l'environnement.

Son action se traduit notamment par un nombre important de procédures. 62 procédures pénales ont été transmises aux 3 parquets de la Seine-Maritime et 31 amendes administratives ont été prononcées, soit un total de 93 procédures en 2023.

Produits industriels

L'action du service porte à la fois sur le contrôle de la qualité et de la sécurité des produits industriels dans de multiples domaines, ainsi que sur la protection économique des consommateurs.

En chiffres

- **85 plaintes exploitables** de consommateurs qui ont été ou vont être gérées localement
- **46 contrôles en établissements** ou sur sites internet conduisant à 21 prélèvements dont 12 non-conformes ou non-conformes et dangereux
- **7 entreprises** ont par ailleurs fait l'objet d'un suivi périodique renforcé.

Les faits marquants de 2023

- ➔ Plusieurs procédures significatives ont été dressées dont deux pour des francisations de produits industriels importés de Chine faisant l'objet d'un travail resserré avec le Parquet.
- ➔ Le service s'est également impliqué sur un dossier d'exercice illégal de la médecine dans le cadre de la cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR) et renforce par ailleurs son action relative au commerce en ligne.

Produits alimentaires

En chiffres

- **1 150 interventions** dans des établissements
- **50 contrôles** de sites internet
- **160 prélèvements** pour analyse
- **230 plaintes** concernant la vente de produits alimentaires ou l'hygiène des établissements via la plateforme SignalConso

Les faits marquants de 2023

- ➔ Les contrôles sont renforcés lors d'événements touristiques. Les enquêteurs ont été ainsi fortement mobilisés pour assurer la sécurité et la loyauté des transactions lors de l'Armada.
- ➔ Dans un contexte d'inflation, des enquêtes ont été menées pour protéger le pouvoir d'achat des consommateurs : vérification de l'affichage des prix, la tare des balances, l'absence de substitution d'ingrédients par des ingrédients moins coûteux, de moindre qualité ou d'une autre origine.
- ➔ Le service a mené des contrôles en faveur de la transition écologique de l'économie, notamment sur l'exactitude des mentions « produits biologiques », « sans pesticide », « écologique », « local »... ; la véracité des allégations sur l'origine des produits ; la protection des produits locaux et de qualité.

À NOTER

Des non-conformités à la réglementation ont été constatées lors de la moitié des contrôles. Ils ont donné lieu aux suites suivantes :

- **2 fermetures administratives** pour raisons d'hygiène ;
- **97 procès-verbaux ;**
- **27 injonctions de mises en conformité** sous un délai contraint ;
- **214 avertissements rappelant la réglementation** en vigueur aux professionnels ;
- **1 injonction numérique** : limitation d'accès à un site internet frauduleux.

Santé et protection des animaux et de l'environnement

En chiffres

La santé et la protection des animaux

- **429 contrôles** (élevages d'animaux de rente, lieux de détention de carnivores domestiques et équidés, établissements du secteur de l'alimentation animale, des sous-produits animaux et produits dérivés...)
- **119 certificats sanitaires pour l'export** vers les pays tiers (hors UE) dont 116 pour l'exportation d'animaux vivants et 3 pour de l'alimentation
- **239 certificats et attestations pour les échanges commerciaux** intracommunautaires d'animaux vivants

Services vétérinaires – sécurité sanitaire des aliments

En chiffres

- **210 contrôles** réalisés dans des établissements manipulant des denrées alimentaires animales ou d'origine animale
- **110 contrôles** réalisés dans des établissements de restauration collective. 13 suspicions de toxi-infection alimentaires collectives (TIAC) déclarées par l'agence régionale de santé (ARS)
- **180 établissements** de restauration commerciale et de commerce alimentaire contrôlés, pour moitié à la suite de plaintes de consommateurs. 15 % d'entre eux ont fait l'objet d'une procédure administrative de mise en demeure et 4 d'une fermeture administrative. Par ailleurs, 241 contrôles spécifiques sont intervenus à l'occasion de l'Armada 2023
- **18 000 dossiers de certification export de denrées animales ou d'origine animale** ont été instruits, essentiellement au départ du port du Havre et à destination d'une centaine de pays

Dans le domaine de l'environnement, la DDPP intervient notamment dans le cadre des installations classées pour la protection de l'environnement et de la faune sauvage captive (zoos, espèces protégées soumises à déclaration) :

- 58 contrôles de terrain (élevages d'animaux de rente et carnivores domestiques, piscicultures et industries agro-alimentaires),
- 189 instructions de dossiers (176 déclarations de détention, 8 certificats de capacité, 5 autorisations d'ouverture d'établissements).

ZOOM SUR

Retrait de 450 bovins victimes de maltraitance animale

Une opération de retrait en urgence de 450 bovins victimes de maltraitance a été portée par la DDPP, sous l'autorité du préfet et du procureur de la République de Rouen.

Elle a impliqué l'intervention de la préfecture et de la DDPP, assistées du groupement de défense contre les maladies des animaux (GDMA), de la gendarmerie, du SDIS, de deux vétérinaires sanitaires, de la fondation Brigitte-Bardot et d'une société d'équarrissage.

Le jour J, 11 camions, plus de 2 tonnes de matériel divers (barrières, contention...), une dizaine d'engins agricoles, 10 sites d'accueil et d'hébergement des animaux retirés et 12 cavaliers spécialisés dans le rassemblement de bovins sauvages en territoires atypiques et l'installation d'une cellule de crise déportée ont été nécessaires.

Les animaux ont été confiés à une association de protection animale. L'éleveur a été condamné à quatre mois de prison avec sursis et à la confiscation des animaux. Il a été interjeté appel de cette décision. Les investigations sur la sécurité et la loyauté sanitaire de la production de cet éleveur se poursuivent.



241 contrôles dans les commerces de restauration ont été menés durant l'Armada

Faire vivre les solidarités et la citoyenneté

POUR LES PERSONNES SANS DOMICILE ET L'ACCOMPAGNEMENT VERS LE LOGEMENT

Un centre d'accueil temporaire et d'évaluation des situations (SAS) a été mis en place pour permettre l'orientation interrégionale de personnes sans solution d'hébergement.

Ouvert en septembre 2023, le SAS Normandie propose un accueil temporaire avec hébergement et permet l'évaluation, sur une base volontaire, de la situation sociale et administrative des personnes hébergées. L'opérateur retenu est Adoma. Le site est prévu pour accueillir 50 personnes toutes les trois semaines. Sa localisation rouennaise doit permettre aux personnes accueillies d'être à proximité immédiate des services et partenaires chargés de leur suivi.

À l'issue d'une période de trois semaines, une orientation adaptée à leur profil et à leur typologie familiale est proposée aux personnes. Certaines rejoignent l'hébergement généraliste, d'autres accèdent à un logement ou au dispositif national d'asile.

En chiffres

- 5 cohortes accueillies et orientées depuis fin août
- 221 personnes (mineurs compris) accueillies : 67 orientées sur le dispositif national d'accueil pour demandeur d'asile (40 %), 60 (35 %) personnes ont quitté volontairement le SAS, 42 orientées sur l'hébergement généraliste en Normandie (25%) et 52 personnes toujours hébergées fin décembre 2023 ont une évaluation en cours.

ZOOM SUR

L'hébergement d'urgence

Le département de la Seine-Maritime compte au total 1 778 places pérennes financées par l'État auxquelles s'ajoutent un certain nombre de places qui peuvent être ouvertes sur la période hivernale :

- 28 places supplémentaires ouvertes du 1^{er} novembre et au 31 mars
- 210 places au sein de gymnases en période de froid
- Des nuitées hôtelières mobilisables en fonction de la tension sur les dispositifs et des températures (114 nuitées possibles en parallèle le même jour).

En cas de mobilisation de capacités d'hébergement en période de froid, le département peut donc offrir 2 130 places tous dispositifs déployés, ce qui correspond à un nombre de places jamais atteint jusqu'ici.



En période de grand froid, les associations intervenant dans le champ de la veille sociale sont particulièrement mobilisées aux côtés de l'État

UN NOUVEAU PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES (PDALHPD)

Le PDALHPD, adopté le 7 décembre 2023, est un outil de coordination des actions déployées à destination des personnes défavorisées sur le département de la Seine-Maritime. Il est co-piloté par l'État et le Département.

À ce titre, il réunit de nombreux partenaires institutionnels, parapublics, privés et associatifs (État, Département, Caisse d'allocations familiales, bailleurs sociaux, acteurs de la solidarité, commissaires de justice, etc).

Son objectif est de lutter contre le mal logement à la fois pour les personnes dépourvues de toute solution mais aussi pour des personnes logées et qui peinent à s'y maintenir.

Sont concernés par ce plan :

- les jeunes isolés sans logement et sans ressources stables, notamment ceux sortant de l'Ase (aide sociale à l'enfance),
- les personnes victimes de violences intrafamiliales,
- les propriétaires occupants précaires, en habitat dégradé,
- les personnes cumulant précarité économique et problématique de santé, notamment les troubles de la santé mentale.

Les objectifs du plan :

- fluidifier le parcours résidentiel dans une logique de « logement d'abord »,
- favoriser l'accès aux solutions d'hébergement et de logement adapté, prévenir les expulsions locatives, lutter contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique,
- réformer la gouvernance du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) et permettre à ce dernier de développer des capacités d'observation sociale, afin qu'il soit au cœur des processus d'orientation des publics et de construction des parcours individuels d'insertion.

ZOOM SUR

La lutte contre l'habitat indigne

Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne, copiloté par l'État et le Département, a établi courant 2023 son nouveau plan d'actions pour les années 2024-2027. Ce plan est articulé autour de 8 grands axes de travail, allant de la prévention jusqu'au traitement des situations d'habitat dégradé, en passant par la communication et la formation des acteurs locaux.

Il associe l'ensemble des membres du pôle, qui s'engagent à contribuer à sa mise en œuvre : services de l'État et établissements publics, collectivités territoriales, associations.

Afin de mieux faire connaître le pôle et diffuser son plan d'action, un flyer à l'attention notamment des élus du département a été produit et diffusé à l'assemblée générale des maires, le 2 décembre 2023.

<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Habitat-Logement-Politique-de-la-Ville/L-amelioration-du-parc-prive-et-la-lutte-contre-l-habitat-degrade/Le-dispositif-de-lutte-contre-l-habitat-degrade>



UNE GÉOGRAPHIE ÉTENDUE POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE

2023 a été la dernière année des contrats de ville de la génération 2015-2023. Dans la perspective de l'élaboration des nouveaux contrats, la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) a réalisé en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les communes concernées, la révision de la géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Les objectifs de cette nouvelle géographie prioritaire

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont des territoires qui comptent parmi les plus défavorisés. La politique de la ville vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à développer des solutions pour améliorer l'emploi, l'inclusion et la cohésion sociale dans ces quartiers en apportant un appui complémentaire après avoir mobilisé l'ensemble des dispositifs d'aides qui existent (dits « de droit commun »).

Ce qui a changé en 2023

La liste des quartiers de la politique de la ville des départements de France métropolitaine a été modifiée par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023.

Sur les 28 QPV que comptait le département :

- **1 QPV sortant** : quartier Bléville Sud-Le Havre
- **2 QPV entrants** : quartier de Tourneville-Le Havre, quartier Saint-Julien-Le Petit-Quevilly
- **1 QPV élargi** : quartier Grammont étendu aux secteurs Saint-Sever et boulevard d'Orléans-Rouen rive gauche
- **2 QPV fusionnés** : quartiers Diderot-Les Mesliers et Les Bouttières-Grand Couronne
- **1 nouvel EPCI et 1 commune entrants** : quartier de Clairval-Lillebonne (communauté de commune Caux Seine agglo).

Le point réglementaire

 Les QPV de métropole doivent respecter des critères de revenu et de population :

- être dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitants ;
- avoir un nombre minimal d'habitants de 1000 ;
- identifier un décrochage de revenu des ménages par rapport aux revenus de l'unité urbaine du QPV et par rapport aux revenus de la France métropolitaine.

Premières perspectives 2024

La Seine-Maritime compte à présent :

- **6 EPCI en charge**, avec l'État, du pilotage des contrats de ville,
- **20 communes recensant au moins un QPV**,
- **29 QPV**.

Le nombre d'habitants résidant dans ces quartiers s'élève à près de 120 000 soit une augmentation pour le département de 20 %. Les 6 contrats de ville seront signés et les cités éducatives renouvelées au cours du 1^{er} trimestre 2024.



Le renouvellement urbain à Saint-Etienne-du-Rouvray se poursuit

ZOOM SUR

Renouvellement urbain à Saint-Etienne-du-Rouvray

Dans le cadre du NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain), Saint-Étienne-du-Rouvray s'est lancé dans un réaménagement ambitieux du territoire «Château blanc». Cette nouvelle phase du renouvellement urbain stéphanois vise à répondre à quatre objectifs: développer l'attractivité du quartier du Château blanc, favoriser la mixité sociale, renforcer le volet économique et ouvrir le quartier au reste du territoire.

En 2023, le comité d'engagement de l'Anru a étudié les dossiers de la convention-cadre signée avec la Métropole Rouen Normandie et le recyclage de la copropriété Faucigny, proposé en tant qu'opération nouvelle dans le cadre du projet NPNRU à l'œuvre sur la commune (opération de démolition avec remise en état des sols à l'horizon

2030). L'Anru a validé la stratégie proposée et prévoit un engagement à l'appui de l'opération de recyclage de la copropriété Faucigny à hauteur de 10M€ soit 80 % du montant des dépenses prévues. Ces décisions constituent un effort financier considérable et témoignent de la capacité d'adaptation de l'agence aux réalités et contraintes rencontrées par les acteurs locaux et notamment pour les objectifs de reconstitution de logements et l'évolution des projets de renouvellement urbain.

En Seine-Maritime, d'autres abondements de financements ont permis de consolider des projets avec notamment:

- le projet des Hauts-de-Rouen à Rouen qui voit son financement abondé à hauteur de 83 900 000 € avec une enveloppe complémentaire de 550 000 €;
- le projet des quartiers sud du Havre qui voit son financement atteindre 12 750 000 € avec une enveloppe complémentaire de 1 400 000 €.

RESSORTISSANTS ÉTRANGERS: ACCUEILLIR, ORIENTER, APPLIQUER LE DROIT

Séjour des étrangers

Les procédures relatives au séjour des étrangers en Seine-Maritime poursuivent leur dématérialisation engagée depuis 2020 avec l'ouverture de nouvelles démarches en 2023, notamment le bloc important des titres de séjour « vie privée et familiale ».

En parallèle, afin d'accompagner les usagers, le point d'accueil numérique créé en 2022 spécifiquement pour les procédures relatives au séjour des étrangers a été consolidé.

Demandes d'asile

Conformément à la tendance nationale, le Guda (Guichet unique pour les demandeurs d'asile) de la Seine-Maritime a connu une hausse de 25 % de la demande d'asile par rapport à l'année 2022.

Naturalisations

Pour les étrangers souhaitant acquérir la nationalité

française et résidant en Seine-Maritime ou dans l'Eure, les demandes par décret s'effectuent désormais de manière dématérialisée via l'application Natali. Les déclarations de nationalité française (mariage avec un conjoint français, ascendant, frère ou sœur d'un ressortissant français) font toujours l'objet de dépôt de dossiers papier. En 2023, 557 postulants ont ainsi pu devenir Français dans ces deux départements au titre de l'article 21-15 du Code civil (naturalisation par décret) et 483 au titre d'une déclaration.

Lutte contre la fraude

Dans le cadre de la lutte contre la fraude, les documents fournis pour la délivrance d'un titre de séjour ou lors d'une demande de naturalisation sont analysés par la police aux frontières. Tout faux document fait l'objet d'un signalement au procureur de la République.

En chiffres

- **16 088 titres de séjour** mis en fabrication, hors documents provisoires dématérialisés mis à disposition des usagers dans le cadre de leur demande
- **75 % des demandes de titre de séjour** s'effectuent via le téléservice Anef
- **1040 personnes ont acquis la nationalité française**
- **3168 demandes d'asile** en 2023 contre 2523 en 2022
- **381 documents soumis au contrôle de la police** aux frontières dans le cadre de la lutte contre la fraude documentaire
- **258 personnes étrangères résidant hors France** ont obtenu une autorisation de travail pour venir exercer une activité professionnelle en Seine-Maritime. La procédure dématérialisée d'introduction de main d'œuvre étrangère s'adresse aux employeurs qui souhaitent recruter un étranger résidant hors de France

(<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>).

13 juillet: cérémonie de remise de décret de naturalisation dans le cadre des cérémonies de la Fête nationale

25 septembre: réception de la 20 000^e demande en Seine-Maritime, via le téléservice Anef depuis son ouverture en septembre 2020.

16 octobre: cérémonie de remise de décret de naturalisation, dans le cadre de la Semaine de l'intégration du 16 au 21 octobre, en présence d'une classe de 3^e du collège Jean-Delacour de Clères, avec une cérémonie d'hommage au professeur Dominique Bernard, tué lors d'une attaque terroriste à Arras.

Premières perspectives 2024

Mise en œuvre de la loi immigration votée le 19 décembre 2023.

Poursuite du déploiement du système Anef pour le renouvellement de la carte de résident, les demandes de titre de séjour « salarié », « travailleur temporaire », « recherche d'emploi/création d'entreprise » et les demandes d'admission exceptionnelle au séjour.



Cérémonie de naturalisation en sous-préfecture du Havre



Accueil à Dieppe de 24 Ukrainiens pour un chantier jeunes

Les faits marquants de 2023

- Poursuite de l'accueil des personnes déplacées d'Ukraine, nouvellement arrivant ou en renouvellement de leur droit au séjour au titre de la protection temporaire.
- Poursuite de la dématérialisation des convocations et des décisions de l'Ofpra par l'octroi, dès le guichet d'enregistrement, d'une clé de connexion et de la notice pour la création de l'espace personnel sécurisé de chaque demandeur d'asile.
- Forte baisse du nombre de déplacements en préfecture pour les usagers étrangers, grâce à la dématérialisation des procédures. En moyenne le nombre de rendez-vous par usagers est passé de 4 à 2 maximum.
- Mise en place d'un nouveau module de prise de rendez-vous en préfecture, plus facile d'accès et intuitif. En 2023, 14 579 demandes dématérialisées ont été effectuées contre 10 755 en 2022.

Les dates clés

6 février: déploiement de l'application Natali pour le dépôt dématérialisé des demandes d'acquisition de la nationalité française par décret.

20 avril: début du déploiement des titres de séjour « vie privée et familiale » dans l'outil Anef.

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

En Seine-Maritime, la lutte contre les violences faites aux femmes se déploie sur les ressorts des 3 juridictions et arrondissements, Rouen, Dieppe et le Havre. La coordination des acteurs institutionnels et associatifs sur le territoire seinomarin, leur implication et leur capacité d'innovation ont permis d'améliorer la prise en charge des femmes victimes, même si on observe toujours une augmentation des faits de violences. Consolider les parcours de prise en charge afin de garantir la sécurité des victimes et en parallèle, soutenir les actions de prévention en renforçant la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les stéréotypes restent une priorité.

En chiffres

- **33 places d'hébergement supplémentaires** pour les femmes victimes de violences
- **17 places d'hébergement pour éloigner les auteurs**
- **90 gendarmes nouvellement recrutés** ont bénéficié d'une formation pour la prise en charge des violences intra-familiales
- **21,5 % d'augmentation du nombre d'interventions** des forces de l'ordre au motif des violences intra-familiales
- **8 parcours de femmes en sortie** de prostitution en simultané

- ⇒ **Prise en charge des enfants témoins de féminicide** : signature d'une convention hôpital / Département / services d'ordre le 9 mars au tribunal judiciaire du Havre.
- ⇒ **Maisons des femmes au Centre hospitalier intercommunal d'Elbeuf et du Groupe hospitalier du Havre** qui permettent d'accueillir les femmes victimes de violences, de leur assurer un parcours de prise en charge médico-sociale en un seul lieu et de faciliter le dépôt de plainte.
- ⇒ **Aide universelle d'extrême urgence** déployée à compter du 28 novembre 2023 par la CAF et la MSA.
- ⇒ **Accueil des femmes en sortie de parcours de prostitution** au Havre, renforcé par une deuxième structure de prise en charge par l'Association femmes et familles en difficultés (AFFD).
- ⇒ **Lutte contre les stéréotypes**, 3 courts métrages réalisés par l'association Du Grain à démoudre, avec les enfants et familles des quartiers prioritaires de la ville (QPV) havrais, pour créer une boîte à outils à destination en direction des professionnels.
- ⇒ **Centre de prise en charge des auteurs de violences** : campagne de communication nationale lancée le 25 novembre 2023 pour informer sur l'existence de ce dispositif susciter la prise de conscience des agresseurs de leur violence et les inciter à contacter une structure proche de leurs lieux de vie.
- ⇒ **Bus du cœur** : le dispositif dans l'axe santé des femmes du plan interministériel qui participe aux réflexions de l'ARS concernant les enjeux de santé des femmes en politique de la ville.

Les dates clés

8 mars : journée internationale des droits des femmes, visite du centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF 76) et présentation des missions des professionnels œuvrant dans tous les domaines de compétences de l'association : violences, insertion, info droits...

19 juin : réunion de lancement pour la création de la maison des femmes du Groupe hospitalier du Havre.

25 novembre : journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Le docteur Andréa Gruev Vintila a présenté à un public de professionnels ses recherches sur le contrôle coercitif et ainsi sensibilisé les partenaires des réseaux violence intra-familiale (VIF).

Les faits marquants de 2023

- ⇒ **L'hébergement des auteurs de violences conjugales** : signature de 3 conventions entre la Ddets et les parquets afin de lutter contre la récidive et d'éviter le retour de l'auteur au domicile de la victime.



Échanges avec les représentants du centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF76)

Le point réglementaire

Le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2023-2027), publié le 8 mars 2023, s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis 2017. Il s'articule autour de 4 axes : la lutte contre les violences, la santé des femmes, l'égalité professionnelle et économique et la culture de l'égalité.

La circulaire de mise en œuvre du décret 2023-1077 du 23/11/2023 institue la création de pôles spécialisés dans la lutte contre les violences intra-familiales (VIF) au sein des tribunaux judiciaires et des cours d'appel. Composés de magistrats du siège et du parquet, ces pôles permettent une coordination des décisions judiciaires en matière de VIF.

La loi n°2023-140 du 28 février 2023, entrée en vigueur le 28 novembre 2023, instaure une aide financière d'urgence pour lever les freins financiers auxquels peuvent être confrontées les victimes de violences conjugales pour quitter leur conjoint violent. Elle vise à sécuriser financièrement les victimes pour se mettre à l'abri et faire face à des dépenses immédiates au moment de la séparation.

Premières perspectives 2024

Le dispositif « Aller vers » les femmes les plus isolées sera déployé dans des lieux atypiques: centres commerciaux, espaces France services, grâce à des véhicules itinérants en coopération avec le CIDFF76, afin de garantir une bonne répartition de l'offre de services sur l'ensemble du département.

Engagement renforcé avec la contribution de l'Éducation nationale sur les actions de développement d'une culture de l'égalité, de lutte contre les violences et le harcèlement.

L'identification des référents égalité de la fonction publique sera mieux partagée afin de renforcer la coordination de ces acteurs.

MAIS AUSSI

Santé: des crédits sont alloués aux Espaces de vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) pour favoriser l'exercice des droits des femmes en matière de contraception et d'avortement et rendre plus efficaces et plus visibles ces structures sur l'ensemble du territoire.

Politique de la ville: la collaboration avec les délégués du préfet doit également permettre d'asseoir le droit des femmes comme politique intégrée des futurs contrats de ville.

L'égalité professionnelle et l'émancipation économique des femmes prend appui sur le développement des services emplois au sein des CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles) et sur la convention France Active avec la FRCIDFF.

Éducation, formation et emploi

ÉDUCATION : MOBILISATION PRIORITAIRE POUR LA JEUNESSE ET L'INCLUSION

Une école engagée pour l'excellence, l'égalité et le bien-être. Malgré une baisse notable des élèves dans le 1^{er} degré, le département de la Seine-Maritime a, une nouvelle fois, bénéficié de moyens supplémentaires afin de prendre en compte les besoins d'un territoire fortement marqué par l'éducation prioritaire et le morcellement de son réseau, tout en accompagnant l'inclusion scolaire, priorité nationale depuis plusieurs années.



Une cellule de prévention de l'évitement scolaire permet de suivre les situations d'enfants non scolarisés

En chiffres

- **198 724 élèves scolarisés** dans le département de la maternelle au lycée
- **94 % des classes de grande section de maternelle (GS), CP et CE1** dédoublées en éducation prioritaire
- **93 % des classes de GS, CP et CE1** plafonnées à 24 élèves
- **8 815 élèves en situation de handicap scolarisés** dans le département et plus de 1800 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)
- **215 professeurs des écoles stagiaires affectés** en Seine-Maritime à la rentrée 2023

Les faits marquants de 2023

- ➔ Un taux d'encadrement inégalé dans le 1^{er} degré: 5,9 enseignants pour 100 élèves (5,3 à la rentrée 2016) et une moyenne de 21,3 élèves par classe (23,8 à la rentrée 2016).
- ➔ Mise en place du dispositif « Petits déjeuners » dans 60 écoles.
- ➔ À la rentrée 2023, ouverture de 12 dispositifs en faveur des élèves en situation de handicap (ULIS, unité autisme, dispositif d'auto-régulation, troubles du neuro-développement).

La date clé



28 février : installation de la cellule départementale de prévention de l'évitement scolaire qui réunit le préfet et la directrice académique des services de l'éducation nationale, et qui vise à renforcer le lien avec les maires afin d'identifier et de suivre les situations d'enfants non scolarisés.

Le point réglementaire



Mise en œuvre à la rentrée 2023 de la gestion départementalisée du remplacement dans le 1^{er} degré, afin d'optimiser les moyens disponibles en fonction des besoins du territoire. Parallèlement, des moyens supplémentaires ont été alloués dans ce même objectif.

Premières perspectives 2024



Une amélioration des résultats aux évaluations nationales avec un plan de formation massif à destination des écoles et des enseignants, une poursuite des dédoubllements et plafonnements...

Une amélioration du remplacement des enseignants absents dans le 1^{er} degré par une meilleure gestion des ressources disponibles.

ACTIONS POUR LA JEUNESSE

En chiffres

- **2 189 jeunes entrés en mission de service civique** dans le département
- **520 145 € attribués à des associations seinomarines** au titre de la campagne 2023 du Fonds de développement de la vie associative (FDVA)
- **1 127 enfants ou adolescents seinomarins** bénéficiaires du dispositif « Colos apprenantes »
- **29 978 enfants, adolescents ou étudiants boursiers** bénéficiaires du dispositif Pass'Sport
- **824 jeunes seinomarins de 15 à 17 ans** engagés au service national universel (SNU)
- **51 accueils collectifs de mineurs (ACM)** ayant fait l'objet d'une visite de contrôle et d'évaluation
- **47 contrôles d'établissement d'activités physiques et sportives (EAPS)** réalisés
- **45 incapacités juridiques** d'exercer des fonctions en ACM ou en EAPS notifiées

Les faits marquants de 2023

- ➔ Organisation de 3 séjours de cohésion SNU (février, juin et juillet), ayant accueilli au total plus de 480 jeunes de 15 à 17 ans originaires d'un autre département.
- ➔ Mise en œuvre d'un plan départemental de formation continue à destination des acteurs éducatifs en accueil collectif de mineurs ayant bénéficié à 350 professionnels de l'animation.
- ➔ Près de 110 000 € de subventions ont été versés à 28 associations de jeunesse et d'éducation populaire dans le cadre de l'appel à projet annuel « pour une éducation populaire pour tous ».
- ➔ La Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) s'est associée au Département de la Seine-Maritime et à la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour lancer un appel à projets commun visant à soutenir financièrement des projets mis en œuvre par les jeunes âgés de 11 à 25 ans.
- ➔ 2^e année de mise en œuvre du plan « 5 000 terrains de sports » qui a permis le financement de

la construction d'une vingtaine de nouveaux équipements sportifs de proximité, notamment dans les territoires ruraux, représentant un investissement de l'État à hauteur de 775 000 € sur la période 2022-2023.

Les dates clés



23 mai: 6^e édition de la journée s'HANDifférence qui s'est déroulée à Port-Jérôme-sur-Seine, événement départemental promouvant le développement du handisport.

4 octobre: à la suite du lancement en 2023 d'un appel à projets communs avec le Département et la CAF pour soutenir des projets de jeunes, réunion des lauréats à l'Hôtel de département.

Premières perspectives 2024

Le SNU va poursuivre sa montée en charge durant l'année 2024 avec une nouvelle augmentation du nombre de jeunes bénéficiaires, le doublement du nombre de séjours de cohésion SNU organisés dans le département et la mise en place du nouveau dispositif « classes et lycées engagés » (CLE).

Lancée de manière opérationnelle à la fin de l'année 2023, le réseau « Guid'Asso », nouveau dispositif gouvernemental d'accompagnement à la vie associative locale, aura vocation à se développer pleinement au cours de l'année 2024 pour couvrir le maximum de territoires.

L'année 2024 constituera la première année de mise en œuvre du nouveau plan national « Génération 2024 » qui vise à engager la construction ou la rénovation de 5 000 terrains de sport supplémentaires d'ici 2026 dans l'enceinte ou à proximité des établissements scolaires.



824 adolescents seinomarins ont participé au SNU en 2023

L'ACTION CULTURELLE : AU SERVICE DE L'INSERTION

La Direction régionale des affaires culturelles de Normandie (Drac), dans le cadre de la géographie prioritaire de la politique de la ville. L'objectif est de réduire les inégalités d'accès à la vie culturelle, dans une démarche d'accompagnement et de développement de l'action culturelle territoriale. Ce pôle favorise le développement de l'éducation aux arts et à la culture à tous les âges de la vie. Cette démarche s'exerce en partenariat avec les collectivités territoriales, les acteurs artistiques et culturels et en liaison avec les autres administrations de l'État.

En chiffres

- **2 nouvelles collectivités ont obtenu le « label 100 % EAC »** qui vise à rapprocher les jeunes de la culture : la communauté de communes de Campagne en Caux et la ville de Malaunay, ce qui porte à cinq collectivités labellisées en Seine-Maritime
- **93 résidences d'éducation artistique et culturelle** (jeunes) déployées sur tout le département

Premières perspectives 2024

Atout majeur pour la diffusion de la culture dans les territoires, les Micro-folies sont déjà présentes en Seine-Maritime : Dieppe, Saint-Étienne-du-Rouvray, Montivilliers, Yquebeuf, Le Trait, Bretteville-du-Grand-Caux, Duclair, Barentin, communauté de communes Falaises-du-Talou. Une neuvième Micro-folie a été ouverte en 2023, à Port-Jérôme-sur-Seine. Quatre autres sont en projet.

Les faits marquants de 2023

- ➔ Le Pass Culture, application numérique d'accès à la culture, à l'usage des jeunes, a été élargi, pour sa part collective, aux jeunes dès la 6^e et la 5^e pour leur permettre de participer à des actions d'éducation artistique et culturelle dans le cadre scolaire (25 € pour les élèves de la 6^e à la 5^e).
- ➔ L'organisation de l'Été culturel permet, depuis 2020, de proposer aux usagers des rencontres avec des artistes à l'occasion d'une programmation estivale riche : spectacles, rencontres et concerts durant tout l'été (30 spectacles en 2023 pour 189000 €). Cette année, l'Été culturel proposait à la fois des résidences d'artistes, des animations dans les médiathèques et des spectacles de rue sur tout le territoire.



De nombreux projets pour rapprocher les jeunes de la culture

Une date clé

8 novembre : l'art contemporain s'est exposé dans les établissements scolaires au travers du dispositif De Visu. Pour la 7^e édition 35 artistes ont exposés, dans 5 lieux.

RETOUR VERS L'EMPLOI : ACCOMPAGNER LES RESTRUCTURATIONS ET LA REPRISE D'ACTIVITÉ

Le Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) regroupe un ensemble de mesures destinées à limiter le nombre des licenciements, notamment par des mesures de reclassement. Les services de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (Ddets) instruisent les plans de sauvegarde de l'emploi, s'assurent de la conformité de son contenu aux dispositions législatives et conventionnelles, de la proportionnalité du plan de sauvegarde de l'emploi au regard des moyens de l'entreprise, de l'importance du projet de licenciement (nombre et situation des salariés, bassin d'emploi concerné...) et des mesures de formation-adaptation préalablement mises en œuvre au profit des salariés concernés.

En chiffres

- **7 PSE**, ayant un impact sur l'emploi du territoire seinomarin, ont été engagés et instruits par la Ddets de la Seine-Maritime avec une projection de 657 suppressions d'emplois directs dont 467 en Seine-Maritime
- **3 fermetures de sites**: Eismann à Saint-Jean-du-Cardonnay (190 suppressions d'emplois dont 39 en 76); Tecumseh à Barentin (103 suppressions d'emplois) et Akwel à Gournay-en-Bray (69 suppressions d'emploi)
- **1 redressement judiciaire**: Avenel à Darnétal (157 suppressions d'emplois), en attente d'un repreneur
- **5 PSE « in bonis »** (entreprises qui ne sont pas en situation de cessation de paiement) : Akwel à Gournay-en-Bray (69 suppressions d'emplois), Autoliv à Gournay-en-Bray (59 suppressions d'emplois), Knauf Industries à Duclair (23 suppressions d'emplois), Lincoln Industries à Grand-Quevilly (56 suppressions d'emplois) et Tecumseh à Barentin (103 suppressions d'emploi).

Les faits marquants de 2023

- ➔ Au-delà de l'instruction de PSE et du lien assuré avec les employeurs et les représentants du personnel, les services de l'État ont mobilisé le service public de l'emploi et l'ensemble des acteurs pour favoriser le relais entre emplois à l'occasion d'événements ponctuels dans les Villes sœurs (17/01), à Barentin (10/10) et à Grand-Quevilly (20/12).

À NOTER

Des taux de chômage au sens du bureau international du travail (BIT) au 3^e trimestre 2023 par zone d'emploi qui restent importants (Seine-Maritime 7,9 %, Normandie 6,9 %).

En détail : Dieppe - Caux maritime 6,3 %; Le Havre 8,7 %; Rouen 8,0 %; Yvetot - Vallée du Commerce 6,5 %; Beauvais - partie Normandie 6,7 %; La Vallée de la Bresle - Vimeu - partie Normandie 6,2 %.

ZOOM SUR

Des dispositifs d'insertion des publics les plus fragilisés

L'insertion par l'activité économique permet à des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles importantes de bénéficier d'un contrat de travail et d'un accompagnement favorisant l'accès ou le retour en emploi classique.

- Plus de 26 M € d'aides aux structures d'insertion par l'activité économique ont permis d'accueillir plus de 6 900 personnes en insertion.
- Plus de 430 emplois francs pour les personnes originaires des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Plus de 1 500 contrats aidés.

Premières perspectives 2024



Depuis le 1^{er} janvier, France Travail est devenu le nouvel opérateur du service public de l'emploi, en remplacement de Pôle emploi. France travail dispose de missions élargies et proposera un accompagnement renforcé pour les demandeurs d'emploi. Localement, la mobilisation de l'ensemble des acteurs du secteur, en lien avec les collectivités territoriales se poursuit.



Différents dispositifs d'aides à l'insertion sont mis en place. Ici avec la Mission locale du Havre

ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS ET CONTRÔLE DES RÈGLES DE CONSTRUCTION

En chiffres

- **1260 dossiers en lien avec l'accessibilité** (3% de plus qu'en 2022) ont été présentés en sous commission accessibilité (20 à Rouen et 12 au Havre).
- **1052 avis favorables et 208 avis défavorables** ont été émis, dans ces sous-commissions rassemblant des représentants d'associations de personnes handicapées et de gestionnaires d'établissement recevant du public (ERP), sous l'autorité du préfet.

Les faits marquants de 2023

- ➔ Les agents de la DDTM commissionnés et assermentés au titre du Code de la construction et de l'habitation (CCH) ont réalisé 24 contrôles sur dossier et 20 contrôles *in-situ* des règles de construction. Des non-conformités ont été relevées dans la plupart des contrôles et ont fait l'objet de procès-verbaux, transmis aux trois parquets du département.
- ➔ Le procureur de la République de Dieppe a demandé à la DDTM d'organiser, avant poursuites pénales, une action de concertation sur une opération qui présentait de graves non-conformités de sécurité incendie. L'action des agents de la DDTM a permis d'aboutir à une mise en conformité totale de la construction.

Premières perspectives 2024

La DDTM accueillera deux binômes d'ambassadeurs de l'accessibilité. Ces jeunes en service civique auront pour mission d'aller à la rencontre des commerçants des villes du département, pour les informer sur leurs obligations légales, sur les démarches à suivre et sur le soutien financier que peut apporter le Fonds territorial d'accessibilité.

L'accessibilité des personnes handicapées aux établissements accueillant du public demeure une priorité

ZOOM SUR

La mise en conformité des établissements recevant du public

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a donné dix ans aux établissements recevant du public (ERP) pour être accessibles.

Malgré un suivi régulier et constatant que de nombreux ERP ne s'étaient toujours pas inscrits dans une démarche concrète de mise en accessibilité, le préfet de la Seine-Maritime a validé la mise en œuvre du dispositif sanction, en juillet 2019 pour trois communes de plus de 5000 habitants qui n'avaient entrepris aucune démarche de mise en accessibilité de leurs établissements. Les rencontres organisées par la DDTM avec ces collectivités, ont conduit à une avancée significative en matière de dépôt de dossiers de mise en accessibilité, avec près de 60 ERP désormais couverts par des autorisations de travaux.

Ces trois communes ont été très activement suivies en 2023 et l'arrivée d'un nouveau chargé de portage des politiques d'accessibilité a amplifié ce suivi, comme celui des détenteurs d'agendas d'accessibilité Programmée (Ad'AP) expirés ou qui vont bientôt expirer.



Soutenir l'économie, les territoires et préserver l'environnement

L'ACCÈS AUX SERVICES ET LA REVITALISATION DES TERRITOIRES : PRIORITÉ À LA PROXIMITÉ

En chiffres

- **13 conventions portant revitalisation** de territoire ont été signées en Seine-Maritime en 2023, dans le cadre du déploiement du programme « Petites villes de demain »
- **1 nouvelle labellisation France services** à Neufchâtel-en-Bray et 37 espaces labellisés en Seine-Maritime
- **3 bornes tactiles « Point d'accueil numérique »** (PAN) installées dans des espaces France services: Sotteville-lès-Rouen, Saint-Valery-en-Caux et Saint-Romain-de-Colbosc

Les faits marquants de 2023

- ➔ **Mise en œuvre du programme « Villages d'avenir »** dans le cadre du plan France ruralités : 15 communes retenues (dont 1 candidature conjointe à deux communes) pour bénéficier d'un accompagnement privilégié par un chef de projet (en cours de recrutement).
- ➔ À l'heure de la dématérialisation des services au public, l'État déploie des dispositifs pour **accompagner les usagers éloignés du numérique**. Les conseillers numériques répondent à ce besoin. Ils sont cofinancés par l'État, et placés auprès des collectivités territoriales et de structures associatives privées. En Seine-Maritime, 57 conseillers numériques ont été recrutés, permettant de mailler efficacement le département. Ce dispositif, prolongé en 2023, rencontre un réel succès auprès des usagers et des territoires.
- ➔ Le programme d'appui territorial **« Petites villes de demain »** a connu une activité particulièrement importante en 2023. Le programme concerne 29 communes lauréates et a été déployé dans le département de la Seine-Maritime en 2021. La 1^{re} convention-cadre d'opération de revitalisation de territoire issue de ce programme a été signée le 10 février 2023 au Trait. Elle concernait la Métropole Rouen Normandie et les communes du Trait, Duclair, Rouen et Elbeuf. En 2023, ce sont ainsi 6 conventions-cadres d'opération de revitalisation de territoire et de 7 conventions

territoriales d'application qui ont fait l'objet d'une signature.

- ➔ Dans le cadre de la mise en œuvre du **plan France ruralités**, une attention particulière est portée aux communes rurales: villages d'avenir, opération de revitalisation du territoire (ORT), mobilité et commerces dans les territoires ruraux, medicobus...

Les dates clés

8 décembre : annonce de la labellisation de l'espace France services de Neufchâtel-en-Bray.

21 décembre : annonce des lauréats retenus pour un accompagnement dans le cadre du dispositif « Villages d'avenir ».

Premières perspectives 2024

En 2024, dans le cadre du programme « Petites villes de demain », interviendront les signatures des dernières conventions-cadres d'ORT et conventions territoriales d'application en cours d'élaboration et de finalisation.

Poursuite de la mise en œuvre du plan France ruralité (ex: reconquête du commerce rural).

Mise en place de la gouvernance du plan France numérique ensemble.



Signature de la convention Petite ville de demain au Trait

À NOTER

Un soutien accru de l'État à l'investissement local

L'année 2023 a été marquée par un soutien financier exceptionnel de l'État à hauteur de 66 M€ par le biais de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et par la création du fonds vert. À cette occasion, près de 700 dossiers ont pu bénéficier d'une subvention. De plus, pour accompagner les collectivités ayant subi les émeutes urbaines de juin, le fonds spécifique violences urbaines a été créé : sa mise en œuvre sera poursuivie en 2024. Au total, c'est plus de 1,7 Md€ qui ont été attribués en 2023 à destination des collectivités.

Dans le cadre de l'appel à projets DETR-DSIL 2024, plusieurs mesures de simplification ont été décidées :

- renouvellement automatique des dossiers 2023, hiérarchisés priorité 1 et non retenus en l'an dernier,
- lien «démarches simplifiées» unique DETR/DSIL pour les primo-demandes et les renouvellements,
- pas de date limite de fin de l'appel à projets (mais recommandation pour le dépôt des dossiers avant le 15/03/24,
- limitation du nombre de dossiers à 3 par collectivité

- instauration d'un montant plafond de subvention en DETR (500 000 €) et instauration d'un montant plancher de subvention DSIL (50 000€),
- fournir un avant-projet définitif détaillé par lots uniquement pour les dossiers de plus de 100 000€HT de travaux (DETR/DSIL).



L'État soutient les investissements des collectivités locales. Ici, inauguration du pont entre Rouvray-Catillon et Roncherolles-en-Bray

DES NOUVEAUX SERVICES FINANCIERS ET COMPTABLES

Depuis 2019, la direction générale des finances publiques (DGFIP) a engagé une démarche innovante de modernisation de son réseau, avec la mise en place du nouveau réseau de proximité, qui vise à renforcer sa présence dans les territoires, à améliorer le service rendu aux usagers et aux collectivités locales. Par ailleurs, la DGFIP a procédé à la généralisation du paiement des impôts et produits locaux en numéraire et carte bancaire dans le réseau des buralistes, implantés au plus près des usagers.

En chiffres

- **14 078 usagers reçus** au sein des permanences France services ou en mairie
- **362 buralistes agréés** dans le département acceptent l'encaissement des impôts et produits locaux en numéraire et par carte bancaire
- **12 services de gestion comptable (SGC) et 18 conseillers aux décideurs locaux (CDL)** mis en place sur le territoire seinomarin au profit des usagers et collectivités locales
- **8 conventions relatives à la mise en place du nouveau réseau de proximité (NRP)** signées avec les EPCI

Les faits marquants de 2023

- ➔ La direction régionale des finances publiques (DRFIP) a achevé, le déploiement de son nouveau réseau de proximité des Finances publiques. Cet aboutissement a été l'occasion d'initier de premières rencontres avec les collectivités locales. Ces rencontres ont permis de présenter les collaborateurs du service de gestion comptable (SGC), les conseillers aux décideurs locaux et d'expliquer aux élus et fonctionnaires territoriaux la nouvelle organisation de la relation entre les services des Finances publiques et les collectivités. Cette première édition a rassemblé près de 900 participants dans tout le département.
- ➔ Depuis le 1^{er} janvier, les modalités de réception s'adaptent aux besoins des usagers. Afin d'améliorer l'efficacité du service rendu et de répondre aux attentes de nos concitoyens, l'accueil sur rendez-vous est renforcé, de même que l'accueil téléphonique.

Les dates clés

1^{er} janvier : harmonisation des horaires d'accueil au sein des services des impôts des particuliers

1^{er} septembre : harmonisation des horaires d'accueil à l'ensemble des services de la DRFiP accueillant du public

1^{er} septembre : dans le cadre de la relocalisation des services dans les territoires, ouverture d'un pôle national de contrôle à distance (PNCD) des dossiers fiscaux des particuliers (40 emplois) à Dieppe

Premières perspectives 2024

Relocalisation de services: Fécamp va accueillir une antenne des services impôts des entreprises de Paris, de 44 emplois, à compter de septembre. La Ville et la DRFiP ont signé une convention de partenariat relative à

l'accueil et à l'accompagnement des agents.

La qualité du service rendu aux usagers fera partie des orientations majeures de la DRFiP en 2024, avec la poursuite d'une offre de services adaptée aux demandes des usagers.

ZOOM SUR

La parole aux usagers

Des comités d'utilisateurs relatifs à la qualité de service rendu aux usagers au sein des services des impôts des particuliers ont été mis en place à Elbeuf au Havre.

L'APPUI AUX ENTREPRISES ET À L'ÉCONOMIE LOCALE

L'année 2023 a été marquée par la forte mobilisation du conseiller départemental aux entreprises en difficulté (CDED), implanté à la direction régionale des finances publiques (DRFiP), dans le contexte de la crise liée à la hausse des prix de l'énergie et des conséquences de l'épisode d'émeutes urbaines. Chargé d'accompagner et de soutenir les entreprises en difficulté, en liaison constante avec les différents partenaires des entreprises, celui-ci est doté d'une ligne téléphonique mobile activée en permanence, en complément de la ligne fixe et de l'adresse courriel. Interlocuteur de confiance, agissant dans un cadre strictement confidentiel, il est à la disposition des entreprises en difficulté pour les aider, les orienter et les accompagner dans leurs démarches, au travers d'un service personnalisé.

En chiffres

- **330 entreprises accompagnées** par le conseiller départemental de sortie de crise
- **21 plans de règlement fiscaux et sociaux** acceptés par la commission des chefs des services financiers
- **2 études de demandes de restructuration** de Prêt garanti par l'État > à 50 000€ par le comité départemental de sortie de crise (CDSC)

Les dates clés

28 février : visite du préfet et du directeur régional des finances publiques auprès de commerçants à Terres-de-Caux, dans le contexte de la crise énergétique

11 et 19 juillet et 19 décembre : visites du préfet et du directeur régional des finances publiques auprès de commerçants touchés par les émeutes urbaines

20 juillet et 18 octobre : réunions du comité départemental d'accompagnement et de soutien des entreprises en difficulté dans le contexte des émeutes urbaines

Le point réglementaire

 Réglementation relative aux dispositifs d'aide en matière de hausse des prix de l'énergie (bouclier tarifaire, amortisseur électrique, guichet d'aide au paiement des factures de gaz et d'électricité) et aux aides destinées aux commerçants touchés par les émeutes urbaines.



Rencontre avec un commerçant touché par la crise énergétique

Premières perspectives 2024

La DRFIP a lancé une expérimentation en Seine-Maritime ciblant les entreprises nouvellement créées qui n'étaient pas déjà accompagnés par un expert-comptable, en leur proposant d'entrer en contact avec un expert du service des impôts des entreprises de Rouen.

La DRFIP propose également aux entreprises de les accompagner fiscalement dans leurs projets, via l'offre de service d'accompagnement fiscal des PME (AFPME), issue de la loi Essoc. Ce dispositif s'adresse aux entreprises qui souhaitent sécuriser un projet ou leur modèle économique au regard du droit.

Le conseiller départemental aux entreprises en difficulté reste fortement mobilisé en 2024. Prévention des difficultés, accompagnement personnalisé et soutien sont les axes principaux de sa mission.

ZOOM SUR

Des industriels accompagnés en « mode projet »

L'accompagnement des porteurs de projets économiques structurants sur le plan national et local est une des priorités de la sous-préfecture du Havre. Cette mise en place a coïncidé avec l'implantation sur le territoire de projets d'envergure qui ont permis de développer une nouvelle approche de travail fondée sur un appui renforcé auprès des acteurs du territoire tant publics que privés. Les entreprises ont été accompagnées dans leurs projets d'implantation et la constitution de leur dossier de demande d'autorisation environnementale.

LES TRANSPORTS : POUR UNE MOBILITÉ DURABLE

ZOOM SUR

La Ligne nouvelle Paris-Normandie

Le dernier COPIL 2023 relatif à la Ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN) a acté le traitement de deux projets distincts, gérés en deux temps. Le premier projet traite de la section Paris-Mantes-Rouen-Yvetot et le second porte sur la section Mantes-Evreux ainsi que sur le Y de l'Eure (double embranchement vers Bernay et Rouen après Rouen). Ce choix répond à l'objectif de présentation du dossier à l'enquête publique en 2026. Dans ce cadre, les réunions de présentation du dossier ont repris à la fin de l'année. Parallèlement le dossier de la nouvelle gare Rouen Saint-Sever connaît des avancées avec le choix du plan de voies.

En chiffres

- **678 avis de travaux ou projets d'aménagement** donnés sur les routes à grande circulation
- **1500 arrêtés d'autorisation de transports** exceptionnels délivrés
- **107 dérogations et avis et 17 arrêtés** relatifs aux petits trains routiers touristiques (BGCRT)

Les faits marquants de 2023

- ➔ Dans le cadre du 6^e appel à projets aménagements cyclables en Normandie, deux dossiers seinomarins ont été retenus en 2023 : l'aménagement cyclable sécurisé entre Saint-Aubin-Routot et Gainneville présenté par le Département ainsi que les aménagements cyclables le long des RD 10 et 81 portés par la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole. Ces deux projets vont bénéficier respectivement d'une subvention de 395 231 € et 220 500 € de l'État.
- ➔ Après deux années d'études, les travaux relatifs au bus à haut niveau de service T5 ont commencé à Rouen. Il reliera le Mont-aux-Malades aux projets Seine cité (Lucilline, Rouen Flaubert, et Saint-Sever-Nouvelle Gare) avec une subvention de 3,68 M€ de l'État dont 500 000 € via le contrat de plan Etat-Région.
- ➔ Mise en place du nouveau système de gestion des demandes de transports exceptionnels.
- ➔ D'importants travaux de modernisation et de sécurisation ont été entrepris par la direction interdépartementale des routes Nord Ouest (Dirno) dans le tunnel de la Grand' Mare jusqu'en décembre 2023, pour un montant total de 35 M€ sur dix ans, entièrement financés par l'État. Plusieurs objectifs : diminuer les accidents graves, augmenter les possibilités d'auto-évacuation et

améliorer le confort de conduite. augmenter les possibilités d'auto-évacuation et améliorer le confort de conduite.

Premières perspectives 2024

Débuté en fin d'année 2019, l'aménagement des accès définitifs au pont Flaubert en rive gauche de la Seine à Rouen se poursuivra en 2024 avec un objectif de finalisation en 2025. Il consiste à réaliser une liaison entre la Sud III et le pont Flaubert. La phase 3 de « raccordement à Sud III » par la construction des infrastructures nécessaires au raccordement (viaducs Pasteur) va se poursuivre toute l'année 2024. Le coût des travaux s'élève à 180 M€, financés pour moitié par l'État.

La métropole de Rouen est identifiée pour développer un service express régional métropolitain.

Le contrôle technique des 2 et 3 roues est mis en place.

Sur l'autoroute A13, 4 aires de repos (à terme 5) vont être aménagées pour permettre la réalisation de contrôles en bord de route, qui se faisaient auparavant au niveau des barrières de péages. Le passage des véhicules aux péages s'effectuera en flux libre.

ZOOM SUR

Régulation des transports et contrôle de véhicules

389 opérations de contrôle des transports ont été menées en 2023 avec 1771 véhicules contrôlés, dont 23,3 % en infraction. Parmi ces véhicules, 15,4 % effectuaient du transport de matières dangereuses, 8,3 % du transport de voyageurs et 32,5 % étaient des non-résidents (étrangers). Par ailleurs, 28 visites d'installation de centres de contrôle technique VL et PL (27 +76) (dont 2 PL) ont été effectuées et 105 contrôleurs supervisés (dont 4 contrôleurs PL), ayant donné suite à 7 suspensions d'agrément pour la Seine-Maritime.



Travaux d'aménagement du Pont Flaubert à Rouen

ENERGIE ET ENVIRONNEMENT: EXPLOITER LE POTENTIEL ET DIVERSIFIER LES RESSOURCES

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) intervient sur l'ensemble des sujets climat-air-énergie et appuie les préfetures dans la mise en œuvre des mesures gouvernementales visant notamment à accélérer le développement des énergies renouvelables terrestres: structuration des remontées par les maires des propositions de zones d'accélération des énergies renouvelables, mise en place du comité régional de l'énergie, mise en relation, en amont des projets de production d'électricité renouvelables, des porteurs de projets et des élus au sein des comités énergies renouvelables (EnR) départementaux, suivi au fil de l'eau des délais d'instruction.

En chiffres

- **558 MW** (soit l'équivalent de la consommation de 216 000 foyers) raccordés pour l'éolien terrestre et 69 MW raccordés pour le photovoltaïque
- **13 projets Label bas carbone** impliquant le département (pour 38 en Normandie) ont été instruits afin de soutenir les initiatives de séquestration carbone dans la région

Les faits marquants de 2023

- ➔ Lancement officiel du projet d'EPR2 sur le site de Penly, en vue de l'ouverture effective du chantier à l'été 2024, avec des projets de territoire qui voient d'ores et déjà le jour.
- ➔ Mise en ligne de la carte régionale des zones favorables au développement de l'éolien terrestre.
- ➔ Avec l'appui des DDTM, la Dreal a publié un guide visant à encadrer le déploiement du photovoltaïque en Normandie.

- ➔ Soutien à l'appel à manifestation d'intérêt (Ami) régional porté par la Région et l'Ademe « Territoires et résilience ». Ce dispositif incitatif vise à aider les intercommunalités à structurer leur stratégie et leurs plans d'action pour anticiper les adaptations nécessaires face aux changements climatiques (8 lauréats en Normandie).
- ➔ Organisation d'un exercice national de simulation de délestage programmé du réseau d'électricité réalisé par la préfecture, le 18 décembre.
- ➔ Publication d'un arrêté préfectoral listant les clients prioritaires pour l'approvisionnement en électricité.
- ➔ Pose de la première éolienne en mer du parc éolien *off shore* de Fécamp qui en comptera 71 au total. Ces 71 éoliennes produiront l'équivalent de 60 % des besoins en électricité du département de la Seine-Maritime.

Le point réglementaire

En lien avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), la Dreal s'assure que les 94 industriels, collectivités et établissements publics concernés réalisent leur bilan de gaz à effet de serre réglementaire. Elle appuie la Dcrets dans le soutien méthodologique apporté par les services de l'État aux entreprises les plus émettrices en GES.

Finalisation du projet de Plan de protection de l'atmosphère vallée de la Seine centré sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie et les EPCI immédiatement voisins ainsi que sur la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole. L'année 2023 a été consacrée aux dernières consultations (notamment l'enquête publique).

ÉCONOMIE AGRICOLE

En chiffres

- **3537 exploitations agricoles bénéficiaires des aides de la Pac** (politique agricole commune) dans le département, soit 660 exploitations en moins par rapport à l'année 2022, en raison de la baisse du nombre d'exploitations et du changement des règles d'éligibilité des demandeurs (sortie du dispositif des retraités de plus de 67 ans...)

Premières perspectives 2024

La demande en électricité va être croissante au cours des prochaines décennies : décarbonation des processus industriels, développement de la mobilité électrique, transfert partiel du chauffage au fuel ou au gaz carboné vers le chauffage électrique. Les réseaux d'électricité doivent anticiper ces nouvelles consommations, notamment en doublant les lignes très hautes tensions existantes ou en renforçant les postes électriques. Par ailleurs, le raccordement des parcs éoliens en mer en projet ou en constructions nécessite de nouvelles infrastructures. Ainsi 4 nouvelles lignes (3 lignes 400 kV et 1 ligne 225 kV) très haute tension sont en projet et en 2024, 17 nouveaux raccordements sont prévus, en majorité dans la zone du Havre.



Le développement des énergies renouvelables se poursuit

Les dates clés

Mai: entrée en vigueur opérationnelle des dispositions de la nouvelle Pac

De mai à août: plan de soutien et aide d'urgence à la filière bio

Décembre: reconnaissance d'aléa climatique exceptionnel sur le lin (indemnité de solidarité nationale)

Premières perspectives 2024

Mise en application de la nouvelle charte des contrôles en exploitation agricole et organisation d'une journée de contrôles pédagogiques sur les thématiques « nitrates » et « usage des produits phytosanitaires ».

Préservation et valorisation des haies qui représentent un enjeu majeur en termes de biodiversité et pour la gestion de l'eau (atténuation du ruissellement). La mise en place d'un guichet unique « haies » permettra d'améliorer la lisibilité des différentes réglementations et favorisera la mise en œuvre du pacte de développement en faveur de la haie.

Les pistes de simplifications locales identifiées dans le cadre d'un travail conjoint avec les organisations professionnelles sont :

- Protection des captages d'alimentation d'eau potable prioritaires : élaboration d'une charte d'engagement et de coopération, dans le prolongement de la stratégie départementale partagée par les services de l'État, l'agence régionale de santé (ARS) et l'agence de l'eau Seine Normandie,
- Mise à jour de la carte des cours d'eau bonnes condition agricoles et environnementales (BCAE),

- Arrêté « fossés »: révision de cet arrêté afin de tenir compte des enjeux réels d'engouffrement des eaux dans les sols selon les zones sensibles du département et de mieux définir ce que recouvre la notion de fossé,
- Révision du formulaire des demandes d'autorisation de tirs des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (Esod) sur les cultures.
- Arrêté préfectoral type pour les dérogations aux périodes d'épandage: le régime d'autorisation individuelle préalable évolue au profit d'une mesure réglementaire générale avec information simple par les exploitants utilisant la dérogation.

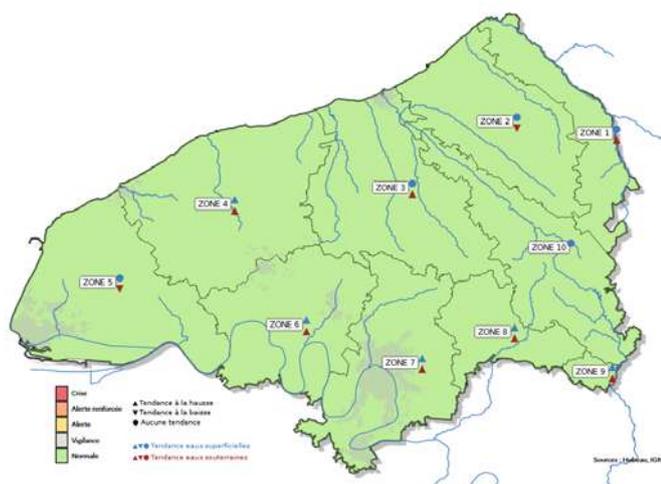


Les haies sont essentielles à la préservation de la biodiversité

GÉRER LA RESSOURCE EN EAU, UN CAPITAL FRAGILE

La préservation de l'eau est un enjeu majeur dans le département. En Seine-Maritime, 100% de l'eau potable est prélevée dans les nappes d'eau souterraines. Le territoire est particulièrement concerné par les problématiques de qualité de l'eau, au regard de son sol karstique, et des pressions de pollutions ponctuelles (assainissement, industrie, eaux urbaines) et diffuses (agriculture) s'exerçant sur la ressource.

Par ailleurs, ces nappes risquent dans un futur proche d'être confrontées à un stress hydrique, à l'instar de celui que connaissent les ressources des territoires du sud de la France.



L'outil «Infeagraphie» permet de suivre en temps réel l'état de la ressource en eau

En chiffres

- **219 captages dotés d'une déclaration d'utilité publique (DUP)** sur 228 captages actifs au total (215 en 2022)
- **79% des flux traités en stations d'assainissement et 44 % des stations sont conformes.** 11 mises en demeure toujours en cours, dont 2 avec astreintes administratives journalières

Les faits marquants de 2023

- 42 entreprises engagées dans une démarche visant à réaliser des économies d'eau dans l'industrie pour les préleveurs les plus importants et/ou dans des zones où l'équilibre quantitatif est fragile.
- Organisation de quatre réunions de sensibilisation d'élus et de professionnels (chambres consulaires) sur les enjeux relatifs à la gestion de l'eau.
- Approbation du plan de gestion des perturbations importantes de l'approvisionnement en eau de consommation humaine en Seine-Maritime (dispositif Orsec) par arrêté du 21/11/2023.
- Mise en place pour la Seine-Maritime de l'outil en ligne « Infeaugraphie » informant en temps réel les usagers sur l'état de la ressource à l'échelle communale.
- Mise en ligne de l'outil national « VIGIEau » informant les usagers sur les mesures de restriction d'usage liées à la sécheresse.

Les dates clés

30 mars : annonce du plan eau national, par le président de la République. Politique prioritaire du gouvernement, le « plan eau » a vocation à être décliné concrètement sur les territoires. Tous les usages de l'eau sont concernés.

25 mai : installation du comité départemental de l'eau (CDE) sous la co-présidence du préfet et du président du Département. Il associe les usagers (industrie, agriculture, consommateurs), chambres consulaires et associations représentatives et vise à faire un état des lieux régulier des différents domaines liés à l'eau, fixer les orientations stratégiques, ainsi que le programme d'actions.

7 juillet : installation du comité de lutte contre la délinquance environnementale (Colden) sous la présidence du procureur de la république du tribunal judiciaire de Rouen. Il a pour objectif de fixer des priorités en matière de politique pénale environnementale et vise une meilleure articulation entre les différents corps de contrôle et une forte coordination interservices.

Le point réglementaire

-  Obligation de formaliser un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) pour les collectivités en charge de l'alimentation en eau potable (échéance 2027).
-  Entrée en vigueur, le 6 juin 2023, du nouvel arrêté cadre sécheresse départemental.
-  Publication, le 29 août 2023, du nouveau décret relatif à la réutilisation des eaux usées traitées.
-  Adoption d'une doctrine départementale relative à la régularisation des prélèvements existants.

Premières perspectives 2024

La mise en place d'une stratégie partagée par les différents acteurs pour la protection de la ressource en eau potable: partage des enjeux et coordination, mise en œuvre de plans d'actions au droit des captages d'eau sensibles vis-à-vis des pollutions.



Le comité départemental de l'eau fixe les actions de préservation de la ressource en eau

VALORISER DURABLEMENT LA FORÊT

En Seine-Maritime, la forêt représente 106 000 hectares, soit 16 % du territoire (en Normandie: 420 000 hectares). La filière forêt-bois compte un peu plus de 400 000 emplois en France, dont près de 22 000 en Normandie. Les usages du bois sont nombreux: bois d'œuvre (construction, ameublement...), bois d'industrie (produits d'emballages, papier), bois de chauffage. La valorisation en bois énergie présente l'intérêt de constituer une alternative aux énergies fossiles.

La DDTM est chargée de mettre en œuvre de manière opérationnelle la politique de l'État en matière forestière par:

- le soutien public à la filière bois-forêt: procédures d'octroi des aides accordées par l'État et l'Union européenne et destinées à la protection et à la mise en valeur des bois et des forêts,
- l'application de la réglementation forestière destinée à protéger la forêt et à assurer sa gestion durable: bonne application du Code forestier (autorisation de défrichement, réglementation des coupes, application des plans simples de gestion (PSG) et du Code de l'environnement en matière forestière (ex: Natura 2000),
- le suivi sanitaire des peuplements forestiers, en collaboration avec l'office national des forêts ONF) et le centre régional de la propriété forestière (CRPF),
- la mission de conseil exercée auprès des propriétaires forestiers (conseils techniques ou réglementaires

En chiffres

- **35 hectares de reboisement de forêts** privées ou de collectivités, dont les peuplements sont pauvres ou sinistrés, ont été subventionnés par le plan France relance, à hauteur de 561123€
- **49 propriétés ont été contrôlées** dans le cadre de la gestion durable des forêts et l'application des plans simples de gestion (PSG)

Premières perspectives 2024



Instruction administrative et financière des dossiers d'aides de France 2030: l'objectif est d'accompagner le renouvellement forestier sur des peuplements sinistrés par un phénomène de sécheresse, de grêle, un incendie, un ravageur ou un agent pathogène, et/ou sur des peuplements dépérissants et vulnérables au changement climatique, et reboiser/améliorer des peuplements pauvres ou de conditions d'exploitation difficiles, à faible valeur économique.

Réflexion sur la défense de la forêt contre les incendies (DFCI) et sur l'opportunité de classement de communes en Seine-Maritime. L'objectif est de définir la nécessité ou non d'un classement de certaines communes et d'établir un plan départemental de protection des forêts contre l'incendie. Le travail sera mené avec l'ONF, le SDIS76, l'union régionale des collectivités forestières de Normandie URCOFOR) et les communes concernées.

Les faits marquants de 2023

- Le plan France 2030 a retenu la filière forêt-bois en secteur stratégique, avec un volet de 150 M€ dédié au renouvellement forestier.
- La loi du 10 juillet 2023 vise à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie.
- Le seuil de l'obligation de réaliser un plan simple de gestion est passé à 20 hectares (au lieu de 25 hectares), soit 30 % de PSG supplémentaires d'ici 2030.

Le point réglementaire

 Le Code forestier précise les objectifs d'une gestion durable des bois et forêts et encadre les activités. Il prévoit que chaque propriétaire puisse bénéficier d'un document de gestion durable pour sa forêt (PSG). La réalisation d'un PSG permet d'obtenir un certificat justifiant un abattement fiscal sur les droits de mutations et sur l'impôt sur la fortune immobilière.



La filière forêt-bois est stratégique en Seine-Maritime

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

ZOOM SUR

Le fonds vert 2023 en Seine-Maritime

Le fonds vert est un outil de financement de la transition écologique. Principalement destiné aux collectivités, il permet de soutenir concrètement 14 mesures selon 3 grands axes :

- renforcer la performance environnementale (réhabilitation thermique des bâtiments publics, rénovation des parcs de luminaire et tri à la source des biodéchets) ;
- adapter les territoires au changement climatique (renforcement des PAPI, recul du trait de côte...) ;
- améliorer le cadre de vie (renaturation, recyclage des friches, accompagner le déploiement des zones à faible émission (ZFE) et la stratégie nationale de la biodiversité).

Doté de 2 milliards d'euros en 2023 à l'échelle nationale, le fonds vert est renouvelé pour les années 2024 à 2027 avec une continuité importante sur les projets qui peuvent être soutenus et un renforcement important sur la réhabilitation des écoles.

En Seine-Maritime, 85 collectivités ont bénéficié du fonds vert à hauteur de 44,5 M€ qui ont permis de soutenir 140 projets pour un montant total des projets aidés de 191 M€ soit un taux moyen d'aide de l'Etat de 23 %.

Les mesures les plus sollicitées sont :

- **la rénovation énergétique** des bâtiments publics avec près de 20 M€ d'aide sur 45 projets : équipements sportifs, mairies, écoles et 2 collèges,
- **l'accompagnement de la ZFE** de la Métropole Rouen Normandie avec 19 projets pour 9,6 M€ :

pistes cyclables, développement de la location de vélos, co-voiturage,

- **la rénovation de l'éclairage public** avec 7 projets qui bénéficient de 4,6 M€ d'aide, puis la renaturation des villes et des villages (20 projets, 2,7 M€ d'aide) et la stratégie nationale de la biodiversité (15 projets pour 2,3 M€).

Le fonds vert a pleinement joué son rôle d'accélérateur de la transition écologique des collectivités avec un élan marqué :

- pour répondre au défi de la **réduction des consommations énergétiques**: 17 écoles et 3 collèges, 10 mairies, 10 équipements sportifs et 10 autres bâtiments publics, pour un total de 131 000 m² de surface et un gain d'efficacité énergétique de 50 % en moyenne,
- pour accompagner la stratégie **zéro artificialisation nette** de manière concrète et positive par le recyclage des friches: 11 friches réhabilitées soit 8,5 hectares, 230 logements sociaux créés sur ces friches, 61 logements libres,
- pour réduire les **consommations énergétiques des collectivités et réduire la pollution lumineuse** par la rénovation des systèmes d'éclairage: 14 000 éclairages changés concernant 254 communes, soit 1,2 mégawatt économisé,
- **covoiturage**: 104 places de covoiturage et un total de 128 000 trajets générés par mois de covoiturage,
- **renaturation**: 194 500 m² renaturés dont 15 000 m² de zones humides, le fonds vert a été confirmé pour 2024 à hauteur de 2,5 Md€ par an jusqu'en 2027, soit 500 M€ de plus qu'en 2023 notamment pour permettre la mise en oeuvre du plan de rénovation énergétique et de renaturation des établissements scolaires.

Recyclage foncier

La mesure « recyclage foncier » du fonds vert est venue pérenniser en 2023 le Fonds friches du plan France relance.

Elle permet aux collectivités et à leurs partenaires publics ou privés de financer des projets déficitaires de réhabilitation de friches et ainsi de contribuer à la fois à la sobriété foncière et à la planification écologique.

Le secrétariat général aux affaires régionales (Sgar) et la Dreal co-pilotent la mesure, avec les DDTM et l'Ademe qui sont services instructeurs des dossiers candidats, en lien étroit avec la Région Normandie, l'EPFN et l'ARS.

En chiffres

- **31 projets de recyclage foncier de friches lauréats en Normandie** dont 12 lauréats en Seine-Maritime
- **3,85 M €** de subventions allouées
- **9,84 hectares de friches** recyclés
- **270 logements créés** dont 210 logements sociaux
- **2 000 m²** d'activités créés

MER, LITTORAL ET ENVIRONNEMENT MARIN : UN CAPITAL VIVANT

En chiffres

- **118 déclarations de manifestations nautiques** ont été instruites en 2023 par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Seine-Maritime avec délivrance d'un récépissé constatant que le dispositif de sécurité mis en place par l'organisateur est proportionné aux enjeux de l'événement
- **180 contrôles de navires de pêche** réalisés à la débarque, par les différents services de contrôle de l'Etat, ayant donné lieu à 16 procès-verbaux d'infractions

Premières perspectives 2024



La Seine-Maritime accueille actuellement un parc ostréicole de 10 hectares sur la commune de Veules-les-Roses. Une expérimentation a été conduite entre 2018 et 2022 pour évaluer la possibilité de création d'une nouvelle zone d'élevage entre Quiberville-sur-Mer et Saint-Aubin-sur-Mer. Le bilan de cette expérimentation a conclu à la possibilité de créer une nouvelle zone de 16,5 hectares dans ce secteur.

Par conséquent, une demande de création d'un nouveau parc ostréicole a été déposée fin 2023 par le comité régional de la conchyliculture Normandie-mer du Nord auprès de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime. L'instruction, en cours, doit permettre une première phase de mise en exploitation de 8,2 hectares. L'installation des premières huîtres sur tables est ainsi envisagée dès la fin d'année 2024.



Parc ostréicole de Veules-les-Roses

L'ACCÈS AUX SOINS ET LE SYSTÈME DE SANTÉ : UNE PRIORITÉ CONFIRMÉE ET PARTAGÉE

En chiffres

Renforcement de l'exercice coordonné des professionnels de santé libéraux (PSL) en Seine-Maritime :

- **14 communautés pluri professionnelles** territoriale de santé (CPTS) permettent de couvrir plus de 84% de la population de la Seine-Maritime (5 CPTS avec un projet de santé validé, 6 CPTS avec lettres d'intention validées et 3 projets en phase d'émergence).
- **7 nouveaux projets de santé validés**, portant

à 50 le nombre de maisons de santé pluri professionnelle (MSP) ayant un projet de santé validé en Seine-Maritime.

- **4 contrats locaux de santé (CLS)** signés en 2023 dont 2 dans le cadre d'un renouvellement (Saint-Étienne-du-Rouvray et la communauté de communes des Villes Sœurs) et **2 nouveaux contrats** (Métropole Rouen Normandie et le territoire elbeuvien), soit un total de 7 CLS (dont ceux de la communauté urbaine du Havre, de la communauté d'agglomération Dieppe-Maritime et de la ville de Rouen).

Les faits marquants de 2023

- Inauguration de l'unité psychiatrique enfant « Suzanne Lacore »: unité d'hospitalisation de crise pour mineurs du service de psychiatrie infanto-juvénile au centre hospitalier de Dieppe.
- Installation du comité départemental exécutif « Codex360 » le 30 juin en Seine-Maritime: instance resserrée autour des 4 acteurs institutionnels (Département, agence régionale de santé (ARS), Éducation nationale et sous-préfet en charge du handicap) qui a pour objectif de veiller, avec la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et les 3 communautés 360, à la construction de réponses aux difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap en attente d'accompagnement – en établissement médico-social ou en établissement scolaire – et restant à domicile avec des parents bien souvent démunis.
- Feuille de route des Conseils territoriaux de santé (CTS) en Seine-Maritime: dans le cadre de la méthode du conseil national de la refondation (CNR) santé, 9 réunions de travail et de concertation sur les territoires du Havre, Dieppe et Rouen-Elbeuf-Pays de Bray, contribuant à identifier les besoins et définir les feuilles de route ou priorités d'action des trois territoires, en cohérence avec la stratégie du plan régional santé (PRS) 2023-2028, arrêté au 31 octobre 2023.

Une date clé

9 octobre: lancement du service d'accès aux soins (SAS) de Rouen, accessible par téléphone via le 15 ou le 116117 pour obtenir un rendez-vous chez un médecin de ville, lorsque le médecin traitant n'est pas joignable.

Le point réglementaire



Depuis le 3 avril 2023, la loi « Rist » encadre le recours à l'intérim en plafonnant les revenus des médecins intérimaires. Une mesure nécessaire pour préserver la santé financière des établissements et l'organisation des soins.

Premières perspectives 2024

Améliorer l'accès aux soins dans tous les territoires par la coopération renforcée entre les professionnels de santé.

Procéder au déploiement d'un medicobus sur le territoire de santé de Dieppe: dispositif « d'aller vers », via une offre « itinérante » de médecine générale et/ou de spécialité, destiné à réinsérer en priorité les patients sans médecin traitant dans un parcours de soins.

Accompagner le développement de l'exercice coordonné par la création de nouvelles maisons de santé pluridisciplinaires et la structuration des communautés pluri professionnelles territoriale de santé (CPTS) afin d'atteindre une couverture totale de la population seinomarine.

Renforcer l'accès aux soins des patients souffrants d'affection de longue durée (ALD) au travers de deux initiatives:

- la mise en œuvre d'un projet innovant, sur le territoire de la communauté urbaine du Havre, permettant la prise en charge de patients souffrant d'une ALD complexe, sans médecin traitant, par des médecins retraités volontaires qui reprendront une activité libérale;
- l'expérimentation du dispositif « infirmier relais », sur le territoire de démocratie sanitaire de Dieppe, afin de faciliter l'accès aux soins et d'identifier dans ce cadre un soignant-ressource à chaque personne en ALD.

Une nouvelle offre pour les enfants et adultes handicapés : concrétiser les engagements pris lors de la conférence nationale du handicap CNH) du 26 avril 2023 via un nouvel appel à manifestation d'intérêt en direction des acteurs du handicap pour créer de nouvelles places dès la rentrée 2024.



Inauguration du cabinet médical de Varengeville-sur-Mer

LA PROTECTION DU PATRIMOINE

La direction régionale des affaires culturelles (Drac) de Normandie est chargée de mettre en œuvre la politique patrimoniale du ministère de la Culture sur le territoire normand, notamment dans les domaines de la connaissance, de la protection, de la conservation et de la valorisation du patrimoine ainsi que la politique de la promotion de l'architecture. Parmi les priorités, la mise en œuvre du plan cathédrale a été poursuivie en 2023 avec l'objectif affiché d'accroître le niveau de sécurité et d'assurer la conservation et l'accessibilité : 1 330 000 € ont été investis pour la restauration de la flèche de la cathédrale de Rouen, 430 000 € pour le recouplement sécurité des combles de l'édifice.

En chiffres

L'une des principales missions de la Drac est la protection des monuments historiques, en 2023 :

- **6 dossiers de protection de nouvelles protections de monuments** ont été présentés en 1^{re} section de la CRPA (commission régionale du patrimoine et de l'architecture)
- **5 dossiers de protection d'objets et deux ensembles mobiliers** ont également été proposés

En matière de travaux et d'intervention :

- **23 opérations de fonctionnement sur les monuments historiques** n'appartenant pas à l'État ont été soutenues (661 294 €)
- **19 opérations d'investissement sur les monuments historiques** n'appartenant pas à l'État ont été soutenues (5 154 629 €) représentant 15 511 120 € de travaux
- **6 engagements** ont été faits sur la cathédrale et l'archevêché de Rouen, le château de Tancarville (étude de diagnostic) et le château d'Arques-la-Bataille (2 629 721 €)

- ➔ La Drac a révisé ses modalités d'aides en 2023 afin de répondre aux demandes croissantes sur l'ensemble du territoire. Les taux d'aides ont été revus à la baisse pour les opérations d'entretien ou de restauration sur les immeubles et les objets qu'ils soient classés ou inscrits, mais aussi sur les diagnostics. Les aides sont également plafonnées annuellement et restreintes à une demande annuelle par porteur de projet.

Des dates clés

16 mars : la « mission Bern » a annoncé avoir retenu la synagogue d'Elbeuf comme monument emblématique pour l'année 2023 en Normandie. Début des travaux de restauration des couvertures et charpentes en 2024.

19 novembre : lancement des travaux de restauration du pont Colbert à Dieppe. Ils ont pour but d'automatiser le pont tout en conservant les organes de manœuvre d'origine. Le coût des travaux est estimé à 19,6 M€, avec une aide de l'État de 4.4 M€.

Premières perspectives 2024

La dernière tranche de travaux à l'abbatiale Saint-Ouen de Rouen (Plan de relance) sera mise en œuvre en 2024 (restauration de l'entrée occidentale : 1 M€). 2024 sera également l'année du lancement des travaux de réhabilitation du château de Tancarville (1 M€).

Les faits marquants 2023

- ➔ Le chantier de réhabilitation du museum du Havre a démarré en juin 2023, avec une aide de la Drac (musée et monuments historiques) de 466 216 €. La livraison est prévue début 2025.
- ➔ Le projet Beauvoisine (réunion du museum de Rouen et du musée des Antiquités) se concrétise avec la désignation du maître d'œuvre : l'architecte du patrimoine Richard Duplat, accompagné d'Adeline Rispal pour la scénographie. La Drac subventionne les travaux (5,2 M € au total) et le chantier des collections (600 000 €).
- ➔ Dans le domaine de l'archéologie, plusieurs diagnostics de grande envergure ont eu lieu dans le cadre de projets stratégiques, dont l'extension du centre nucléaire de Penly et la réindustrialisation de friches telles que celle de Port-Jérôme-sur-Seine.



La synagogue d'Elbeuf a été retenue au titre des monuments soutenus en 2023 par la mission patrimoine Bern.

LE SOUTIEN À LA CRÉATION ARTISTIQUE

La Drac Normandie est également chargée de mettre en œuvre le soutien à la création et à la diffusion artistique dans toutes ses composantes, et de porter les politiques relatives aux industries culturelles. En 2023, la Drac de Normandie a poursuivi sa politique d'accompagnement des réseaux et des structures de création et de diffusion de la région, labellisés par le ministère de la Culture, en partenariat étroit avec les collectivités territoriales partenaires.

En chiffres

- **58 équipes du spectacle vivant** soutenues (musique, danse, théâtre), soit 40 466 €
- **40 lieux labellisés aidés**, soit 16 821 735 €
- **40 festivals aidés**, soit 690 000 €, dont **35 festivals** aidés dans le cadre du Fonds festivals pour un montant de 412 000 €

Les faits marquants 2023

- ➔ Le festival Viva Cité, soutenu par la Drac, est le troisième plus important festival français d'arts de la rue. Cette année, il a accueilli plus de 75000 personnes et 70 compagnies.
- ➔ La seconde sessions du Coreps, comité régional des professions du spectacle en Normandie, espace de dialogue entre les partenaires publics et les professionnels, a permis de faire le point sur les enjeux transversaux propres aux métiers du spectacle vivant et de l'image, en décembre.
- ➔ La Drac a travaillé avec les collectivités partenaires du Cirque théâtre d'Elbeuf, établissement public de coopération culturelle labellisé Pôle national cirque, afin de poser les jalons du futur projet d'établissement. Les échanges permettront de stabiliser l'activité sur le site et de garantir le développement du festival Spring.
- ➔ La Drac a renforcé son accompagnement auprès des acteurs culturels au travers de la signature et du déploiement de deux contrats de filière (arts plastiques et musiques actuelles). Le 28 juin, à l'École supérieure d'arts et médias de Normandie, a été signé un contrat de filière des arts visuels qui permet de renforcer les dynamiques d'articulation, d'interconnexion, de dialogue entre acteurs culturels. Le contrat de filière musiques actuelles, pour la période 2023-2026, permet le lancement de trois appels à projets (soutien à la diffusion en territoires, soutien aux radios et webradios, soutien aux coopérations professionnelles artistiques).

ZOOM SUR

De nouvelles directions de structures

Dans le cadre de la loi LCAP (Liberté création architecture et patrimoine), la Drac s'est mobilisée sur les recrutements des nouvelles directions.

- A la tête de Dieppe scène nationale (DSN) avec la nomination de Simon Fleury qui a pris ses fonctions le 1^{er} janvier. Il porte un projet novateur porté sur le cinéma et les musiques actuelles.
- Un nouveau directeur, Paul Moulène, a pris ses fonctions au Trianon transatlantique de Sotteville-lès-Rouen. Son projet artistique est en cours de stabilisation.
- Le Rive Gauche, scène conventionnée danse, à Saint-Etienne-du-Rouvray, a accueilli en janvier 2024 son nouveau directeur, Benoît Geneau.

Premières perspectives 2024



Le plan d'action « Mieux produire, mieux diffuser » porté par le ministère de la Culture, qui tend à la réduction de l'impact carbone des spectacles et à une meilleure diffusion des spectacles sur le territoire, va se déployer, permettant de renforcer les collaborations.

Le projet de fusion entre l'Orchestre régional de Normandie (ORN) et l'Opéra de Rouen entrera dans une phase active avec le transfert universel de patrimoine du premier vers le second, au 1^{er} juillet 2024. La Drac accompagne ce processus par son expertise, veillant notamment à ce que le niveau et la qualité de la diffusion territoriale soient maintenus dans le nouveau projet.

Un nouveau projet artistique et culturel pour le Tétris, scène de musiques actuelles au Havre, se mettra en place, en lien avec l'ensemble des structures et acteurs culturels du territoire, selon le cahier des missions et des charges propre à ce label.

www.seine-maritime.gouv.fr



@Prefet76